INFOS

Hiver 2007 n°30

Lagrasse

BULLETIN COMMUNAL

SOMMAIRE n° 30 Hiver 2007

En page...

Du CÔTÉ de la MAIRIE :	
3	- Mot du maire
4	- Les travaux
5/7	- Le recensement début 2008 : mode d'emploi
8	- Brèves - Annonces - Infos
Du CÔTÉ du VILLAGE :	
9	- Bibliothèque - Anciens combattants - Or
10	- Foyer d'éducation populaire
11	- Théâtre de l'Hyménée
12	- Escapades en Terre d'Aude
13/15	- Le Syndicat d'initiative du canton
16	- Association les plus beaux villages de France
17	- Description générale et statistique ancienne
18/19	- Le Lauza et la chapelle du Carla
20/21	- Saga de la famille Cros
22	- Le rouge-gorge
23	- L'arbousier
24/29	- ”Fouillons le passé de Lagrasse” Fin
30/36	- Revue de presse
37	- Suggestions-critiques : donnez-nous votre avis.

Photo de couverture : Agrafage du bulletin par les élus.
Catherine Ribo

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune de Lagrasse.
Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal, en particulier des membres de la commission communication.
Directeur de publication : *Jean-Paul Olive*
Chargé de la rédaction : *Philippe Descroix*
Equipe de rédaction "Côté Mairie" : *Les élus municipaux.*
Associatifs et habitants ayant également participé à la rédaction de ce numéro "Côté Village" :
Elisabeth Bareil, Alain Castel, Antoine Chapelot, Ludovic Guinot, Christophe Laffont,
Mise en page : *Catherine Ribo*
Saisie des articles : *Joëlle Durand, Valérie Grimal*
Photocopies : *Joëlle Durand, Valérie Grimal à la mairie de Lagrasse*
Agrafage : *la commission communication*
Distribution : *les employés communaux.*
Vous le trouverez à la Bibliothèque municipale.
Il est également envoyé par la Poste :
- aux habitants de résidences secondaires à leur domicile principal sur simple demande.
- aux mairies des communes du canton, à la maison des communes, au Pays Corbières-Minervois, aux Archives départementales de l'Aude.

LE BULLETIN EST TÉLÉCHARGEABLE sur www.lagrasse.fr au FORMAT PDF

Le mot du rédacteur en chef

Ce numéro 30 d'"Infos Lagrasse" est le dernier bulletin communal de l'équipe actuelle. Cela fait en effet presque 7 ans que la commission communication, que je préside, élabore ce petit journal d'informations communales. Notre mandat a duré un an de plus que le temps prévu par la législation, et ce, en raison des élections présidentielles et législatives qui se sont tenues au printemps 2007.
Vos encouragements, qu'ils soient verbaux, écrits voire financiers, nous ont confortés dans l'absolue nécessité de ce lien pour tous les habitants de la commune, sans oublier les propriétaires de résidences secondaires qui le reçoivent chez eux et qui apprécient ces nouvelles venues du village.
Je veux donc, au nom de l'équipe qui forme la commission communication, vous remercier, que vous soyez lecteurs ou acteurs de la vie associative pour votre soutien ou votre participation.
Je souhaite remercier monsieur le Maire qui nous a fait confiance et nous a soutenu. Merci aussi aux employés communaux pour la logistique.
En mars 2008 les élections municipales auront lieu, il n'y aura donc pas de bulletin.
Mon vœu le plus cher est de voir au printemps 2008 un bulletin distribué dans nos boîtes aux lettres et réalisé par la nouvelle équipe que vous aurez choisie.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
& MEILLEURS VOEUX À TOUS NOS LECTEURS

Philippe Descroix

La Mairie en bref

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.
tél : 04 68 43 10 05 - fax : 04 68 43 10 41
site internet : www.lagrasse.fr - courriel : Mairielagrasse@wanadoo.fr
Une boîte aux lettres est à votre disposition dans la porte d'entrée.

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques.

La date et l'ordre du jour sont disponibles :
à la Mairie et sur le panneau d'affichage devant la pharmacie et sur le site internet.

ÉDITORIAL

Depuis plusieurs semaines, notre pays connaît de nombreuses manifestations de mécontentement.
- Les pêcheurs, dont les charges liées au coût des carburants, voient leurs ressources compromises.
- Les agents des services publics, des transports et d'EDF-GDF, confrontés à la remise en cause de leur contrat de travail.
- Les étudiants et les enseignants qui dénoncent une nouvelle privatisation, celle des universités.
- Les fonctionnaires en grève pour défendre leur pouvoir d'achat en baisse constante depuis cinq ans.
- Les jeunes habitant la banlieue parisienne à Villiers-Le-Bel (Val-d'Oise), auteurs d'actions violentes et condamnables, et pourtant ils sont les premières victimes du chômage et de l'exclusion, fléaux qui règnent en maître absolu dans ces quartiers abandonnés.

Les premiers jours de l'hiver nous renvoient aussi l'image d'une société trop injuste car elle sélectionne les plus performants et délaisse les autres.
Quatre SDF sont morts de froid depuis le 9 novembre. Les « restos du cœur » sont de plus en plus sollicités notamment par des personnes actives et salariées. Sept millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (12% de la population) et trois millions de gens sont mal logés.

Pour notre village, les premiers jours de l'année 2008 seront marqués par le recensement de la population pour lequel vous serez sollicités dès le 17 janvier prochain. En mars, les élections municipales animeront la cité et je vous invite à participer massivement à ce scrutin.

Je vous souhaite à chacun et chacune d'entre vous d'excellentes fêtes, une bonne lecture du deuxième agenda communal 2008 et j'aurai plaisir à vous retrouver lors **des VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 JANVIER 2008** où vous êtes tous conviés.

Ce bulletin d'information est le dernier du mandat municipal actuel. Aussi, je tiens à remercier vivement toutes celles et tous ceux qui, depuis sept ans, ont conçu, élaboré, rédigé et diffusé ce bulletin distribué gratuitement chaque trimestre à quatre-cents exemplaires.
Mes remerciements vont à la commission communication du Conseil Municipal, aux élus municipaux, aux membres des diverses associations et aux personnes qui, individuellement ou en commun, ont permis par leurs recherches et leur dévouement de faire de ce bulletin un outil de communication mais aussi un lieu d'échange et de partage. Aussi, comme vous, et nous sommes nombreux, j'attends impatiemment le prochain numéro.

Le maire, Jean-Paul Olive

LE MOT DU MAIRE

Le point sur les Travaux

ROUTE DÉPARTEMENTALE 3 (ROUTE DE CARCASSONNE)

Les travaux d'élargissement des trois ponts sont en cours bloquant ainsi la circulation. Le fléchage concernant les diverses déviations de la circulation a été réalisé par les services techniques départementaux. Les travaux seront terminés courant janvier 2008, permettant une reprise normale de la circulation.

L'ABBAYE

Les travaux concernant l'aménagement des locaux situés dans la partie de l'abbaye appartenant au Conseil Général se poursuivent et sont en voie d'achèvement.

SALLE POLYVALENTE

Les travaux du gros œuvre sont en cours, la dalle a été coulée et l'élévation des premiers murs va débuter.

AMÉNAGEMENT DE L'ORBIEU

Les travaux ont commencé par l'enlèvement des embâcles, ensuite les atterrissements graveleux vont être régalés.

TRAVERSÉE DU VILLAGE

Des travaux concernant l'aménagement de la RD 3 dans le village vont être entrepris courant janvier 2008. Il s'agit de reprofiler la chaussée avec pose de bordures. La section concernée par cet aménagement va du monument aux morts à la gendarmerie.

Début 2008
RECENSEMENT DE LA POPULATION

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.).

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. La succession des recensements permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations, facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion. Il décompte les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

Pourquoi la méthode a-t-elle changé ?

Pour mieux tenir compte de chacun de nous.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Mais tous les habitants ne sont pas recensés la même année.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

La collecte s'effectue en janvier et en février. Un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis.

Le recensement établit la population légale selon des règles administratives strictes. Le dénombrement est attendu à tous les échelons géographiques, du niveau local, communal et cantonal, au niveau France entière. Les résultats du recensement sont aussi utilisés au niveau local pour des prises de décisions dont la pertinence dépend de la fraîcheur de ces données.

Enfin, le recensement est une source importante de données statistiques à un niveau fin et son actualisation permettra d'approfondir par exemple des questions relatives au logement ou à l'emploi en fonction de problématiques locales.

Une action locale publique ou privée plus efficace.

Rénover le recensement, c'était pour les responsables locaux - élus et cadres territoriaux - le moyen de disposer de photographies régulières de leur territoire reflétant de façon fidèle la réalité. Celles-ci permettent de mettre en lumière les évolutions et mutations et faciliter ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives de gestion.

Au niveau communal ou départemental, sont concernées :

•les études d'impact de travaux d'infrastructure ou de construction ;

•l'élaboration des plans de prévention des risques majeurs et la gestion des moyens correspondants ;

• l'élaboration des plans d'occupation des sols ;

• les politiques de la ville.

A un niveau géographique plus regroupé :

• les schémas directeurs d'aménagement ;

• les contrats de plan État-région.

Les acteurs privés quant à eux sont intéressés pour leurs projets d'implantation d'entreprises par les compétences locales (description de la main-d'œuvre) et pour les implantations de commerces et services par le marché potentiel offert par les habitants.

Pour répondre à de nouveaux objectifs

Les résultats du recensement permettront dès 2009 :

• aux pouvoirs publics d'adapter les équipements collectifs aux évolutions de la société : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, etc. ;

• aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements et les besoins de la population ;

• aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre ;

• aux associations, notamment celles qui œuvrent dans les domaines sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Les autres objectifs fixés à la rénovation :

• assurer une collecte de qualité maximale, en particulier par la réduction de la non-réponse, et cela quelle que soit la taille de la zone recensée, pour déterminer la population de chaque commune et ses caractéristiques.

• lisser les charges, tant au niveau de l'Insee que des grandes communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. Le recensement devient une opération régulière, plus légère et plus facile à intégrer dans l'activité annuelle des communes de 10 000 habitants ou plus et de l'Insee.

Pourquoi le recensement est-il obligatoire ?

Un pays a besoin de connaître le nombre d'habitants : c'est une des conditions de fonctionnement de la démocratie. Pour établir le chiffre de la population légale, tout le monde doit être compté. C'est en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques que le recensement est obligatoire.

Au-delà de cette obligation, répondre correctement aux questionnaires du recensement est pour chaque citoyen une occasion de voir les services proposés par sa commune s'améliorer.

LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

QUAND L'AGENT RECENSEUR PASSE-T-IL ?
Quelques jours avant sa visite, l'agent recenseur dépose une lettre signée du maire dans les boîtes aux lettres, et appose une affichette dans les halls des immeubles afin d'annoncer le jour de son passage. Il se présente ensuite dans chaque logement recensé pour donner aux habitants les questionnaires auxquels ils devront répondre.

COMMENT RECONNAÎTRE L'AGENT RECENSEUR ?
L'agent recenseur est recruté et encadré par la commune. Il possède une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABSENCE ?
Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

COMMENT L'AGENT RECENSEUR RÉCUPÈRE-T-IL LES QUESTIONNAIRES ?
Pour reprendre les questionnaires remplis, l'agent recenseur peut :
- soit patienter le temps que les personnes recensées remplissent les questionnaires ;
- soit prendre rendez-vous avec les personnes interrogées ;
- soit proposer aux personnes de remettre directement les bulletins remplis à la mairie ou à l'Insee.
La personne recensée peut aussi confier ses questionnaires à une tierce personne (gardien, voisin...) qui les restituera à l'agent recenseur lors de son prochain passage.

JE N'AI PAS VU L'AGENT RECENSEUR, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?
Vous pouvez vous adresser à la mairie qui fera le nécessaire.

PEUT-ON RÉPONDRE PAR INTERNET ?
Il n'est pas possible de répondre aux questionnaires du recensement par Internet.
L'Insee étudie la possibilité de proposer ce mode de collecte à la population à l'avenir.

LES RÉPONSES SONT-ELLES CONFIDENTIELLES ?
Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
Traitées et diffusées de manière anonyme par l'Insee, les informations sont protégées par deux lois :
- la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, qui impose le secret sur toutes les réponses fournies par le recensement et interdit leur communication à quiconque pendant cent ans ;
- la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui est applicable au traitement des informations recueillies lors du recensement. Ce traitement est encadré très étroitement par le décret en Conseil d'État du 5 juin 2003, sous le contrôle de la Cnil.

EST-IL OBLIGATOIRE DE RÉPONDRE ?
Oui. La loi du 7 juin 1951 sur la statistique publique rend obligatoire la réponse aux questionnaires du recensement et impose le secret sur toutes les réponses fournies.
Le recensement est l'affaire de tous. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous. C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire.

LES QUESTIONNAIRES

QUEL EST LE CONTENU DES QUESTIONNAIRES ?
L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :
- le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. L'agent recenseur dépose une « feuille de logement » par logement ;
- le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.
Ces deux questionnaires sont accompagnés d'une notice d'information sur le recensement.

J'ai contracté un Pacs : comment dois-je remplir mon questionnaire ?
Vous devez répondre « célibataire », « veuf » ou « divorcé » à la question n° 8 du bulletin individuel du recensement de la population, et répondre le cas échéant par l'affirmative à la question « Vivez-vous en couple ? ». Vous pouvez aussi préciser votre situation (en écrivant Pacs) en remplissant l'intérieur de la feuille de logement (liste A).

Pourquoi demander le nom et l'adresse de l'employeur ?
Le nom de l'employeur permet de déterminer le secteur économique dans lequel travaille la personne recensée.
L'adresse de l'employeur est nécessaire pour connaître les déplacements domicile-travail, très utiles pour prendre des décisions sur les moyens de transport.
Ces informations ne sont jamais diffusées.

Peut-on rectifier son bulletin en cas d'erreur ?
Comme il est indiqué sur chacun des questionnaires, la loi du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification des données les concernant.
Ce droit peut être exercé auprès de la direction régionale de l'Insee.

Que deviennent les questionnaires ?
Ils sont déposés à la mairie dans un lieu sécurisé. Puis, ils sont acheminés, au plus tard dix jours ouvrables après la fin de la collecte, vers la direction régionale de l'Insee qui établit alors les statistiques de manière anonyme. Ensuite, ils sont mis à la disposition des Archives de France (ils ne sont consultables qu'au bout de cent ans), ou détruits si les Archives de France ne souhaitent pas les conserver.

La commune où se faire recenser (ou le recensement des personnes résidant à plusieurs adresses)
J'ai une résidence secondaire, où dois-je me faire recenser ?
La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale, c'est-à-dire là où vous passez plus de six mois de l'année. Si l'agent recenseur vous contacte dans votre résidence secondaire, ne remplissez que la feuille de logement, sans établir de bulletin individuel.

Un de mes enfants loge dans une autre ville pour ses études, doit-il remplir un bulletin individuel ?
Si votre enfant est mineur, il sera recensé au lieu de la résidence familiale.
Si votre enfant est étudiant et majeur, il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études. Néanmoins, s'il loge dans une autre commune que la vôtre et qu'il a moins de 25 ans, n'oubliez pas de l'inscrire sur la liste B de votre feuille de logement ; il pourra ainsi être comptabilisé dans la population de votre commune.

Mon conjoint est absent pendant la semaine pour raisons professionnelles, doit-il remplir un bulletin individuel ?
Il doit se faire recenser au lieu de la résidence familiale. Le logement qu'il occupe en semaine à proximité de son lieu de travail sera recensé en logement occasionnel.

J'ai la garde alternée de mes enfants, dois-je remplir un bulletin individuel pour eux ?
En cas de garde alternée, l'enfant est recensé dans le logement où il passe le plus de temps. En cas d'égalité de temps passé chez sa mère et chez son père, il sera recensé dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte, c'est à dire le jeudi 17 janvier.

Le **RECENSEMENT** se déroulera du
17 janvier au 16 février

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT

Comment accéder aux résultats du recensement ? Sont-ils payants ?
Les résultats des enquêtes de recensement ainsi que les résultats du précédent recensement de 1999 sont mis en ligne à la rubrique « Le recensement de la population ».
Les premiers résultats des enquêtes de 2004, 2005 et 2006 sont disponibles sur le site à la rubrique « Les résultats des enquêtes annuelles de recensement ». Les résultats issus des enquêtes annuelles sont diffusés en deux étapes : en janvier, l'Insee diffuse les résultats de population disponibles et en juillet les données sociodémographiques.
Toutes ces données sont accessibles gratuitement.

Quand disposera-t-on des nouvelles populations légales ?
Les nouvelles populations légales seront publiées par décret fin 2008. Elles prendront effet le 1er janvier 2009.
D'ici là, ce sont les populations légales authentifiées fin 1999, éventuellement modifiées par des recensements complémentaires, qui font référence.

Source : www.insee.fr

Brèves - Annonces - Informations

CAISSES JAUNES

Collecte samedi 29 décembre au matin

en remplacement des mardis 25 décembre et 1er janvier, jours fériés

MÉDIABUS

MARDI

10 h à 12 h 30

29 janvier

19 février

26 mars

DÉCÈS

Madame BOYER née CHERRIER Paulette à Caunettes, le 30 octobre

Madame HUC née SIGNOLES Alexine à Trèbes, le 13 novembre

Aprenem l'occitan !

L'occitan, je m'y mets

Dans le cadre d'une campagne de promotion de cours d'occitan pour adultes : Un dépliant est disponible à la mairie et au syndicat d'initiative.

Informations également sur : www.aprenemloccitan.com

Cours le plus proche de Lagrasse : FABREZAN Grop occitan (I.E.O.)

04 68 25 19 78 - courriel : ostal.sirventes@wanadoo.fr

LOTO des POMPIERS

samedi 19 janvier

AIDE EXCEPTIONNELLE DE 150 EUROS

POUR LE CHAUFFAGE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE AU FIOUL DOMESTIQUE :

période du 10 novembre 2007 au 31 janvier 2008.

Concerne les personnes non imposables sur le revenu. Venez retirer le formulaire à lamairie.

Élections municipales 9 & 16 mars 2008

Attention date limite des inscriptions sur les listes le lundi 31 décembre 2007

AUX NOUVEAUX HABITANTS :

Attention le changement de liste électorale ne se fait pas automatiquement.

AUX CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Vous pouvez participer, comme en 2001 aux prochaines élections municipales et être élus comme conseillers municipaux. Vous ne peuvez devenir ni maire, ni adjoint.

Pour voter ou être éligible, vous devez :

• avoir 18 ans ;

• être domiciliés dans la commune, ou résider en France depuis au moins 6 mois, ou être inscrit au rôle d'une contribution directe communale depuis au moins 5 ans ;

• s'inscrire sur les listes électorales dites complémentaires

• fournir, à la mairie une déclaration écrite mentionnant : votre nationalité, votre adresse et votre droit au vote dans l'État où vous êtes ressortissants.

Vous recevrez, ensuite, une carte d'électeur spécifique.

INFORMATIONS POUR TOUS

Les demandes d'inscription sont en principe déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, elles peuvent être :

Soit adressées par correspondance, de préférence sous pli recommandé, par l'intéressé qui, pour cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter en personne à la Mairie du lieu d'inscription.

Soit présentées par un tiers dûment mandaté (procuration sur papier libre indiquant les noms du ou des mandants et du mandataire)

N'hésitez pas à vous renseigner.

DU CÔTÉ DU VILLAGE...

:

- La bibliothèque
- Les Anciens Combattants
- Association Or
- Le théâtre de l'Hyménée
- Le Foyer d'Éducation Populaire
- Escapades en Terre d'Aude
- Le Syndicat d'Initiative du canton

- Le rouge-gorge
- L'arbousier

Les histoires locales :

- Description Générale et statistique du département de l'Aude
- Le Carla et le Lauza
- La famille Cros
- "Fouillons le passé de Lagrasse" : fin

Voici revenu le temps des fêtes, des souhaits et des vœux, et celui des réunions familiales. Et une nouvelle année va commencer....

Mais avant, quelques nouvelles : les enfants de l'école viennent régulièrement à la bibliothèque avec leurs maîtresses pour emprunter des livres. Ils ont l'air d'apprécier. Alors, que les parents les accompagnent le vendredi entre 17 et 19h, pour qu'ils continuent à apprécier la lecture. Ils ne s'ennuieront jamais s'ils savent qu'un livre les attend.

Pendant les vacances de fin d'année, nous n'ouvrirons pas le 28 décembre : en général, il n'y a pas beaucoup de monde à cette période et surtout, une des bénévoles est immobilisée à la suite d'une chute pour plusieurs mois sans doute.

En attendant, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année.

Élisabeth Bareil

Association des anciens combattants

Notre association était bien triste en ce jour sombre et glacial du 11 novembre 2007 au cours duquel ses membres ont commémoré l'armistice de la guerre 14/18 et honoré les morts de tous les conflits.
Elle était triste car il manquait à l'appel l'une de ses plus fidèles adhérentes Mme Paulette Boyer qui, le 30 octobre nous a hélas quittée pour rejoindre son époux Paul, dans la mémoire de notre association.
En effet, Paul Boyer, ancien combattant 39/45 était membre de notre section ; il avait été prisonnier et incarcéré dans un camp à Marseille d'où il s'était évadé.
C'est pourquoi, après son décès en 1992, sa femme Paulette a maintenu son adhésion, et donc sa présence au sein de notre association dans toutes ses manifestations auxquelles elle était assidue.
À ses enfants : Colette et Jean, ses petits-enfants : Patricia, Maud et Élise et à son arrière petite-fille Marina, les anciens combattants de Lagrasse adressent leurs condoléances les plus attristées dans le souvenir indéfectible de Mme Paulette Boyer.

Jean Assens

Association **OR**, danses folkloriques d'Israël

Un cours débutants a eu lieu le 1er décembre avec Catherine de Laet en parallèle de celui des avancés avec Nadine Mulet de Toulouse. D'autres séances adaptées aux débutants pourront avoir lieu en fonction de la disponibilité de nos animatrices.

Nos prochains rendez-vous en **2008 :**

Samedis 12 janvier / 2 février / 8 mars / 3 mai / 31 mai

STAGE VINCENT PARODI 5 & 6 avril

Vous pouvez vous renseigner au **04 68 43 15 48** ou en envoyant un courriel à **ordanses@yahoo.fr**

Nos informations sur le site de nos amis de Montpellier à http://israeldanse.free.fr/

Catherine Ribo et Philippe Descroix

Au Foyer d'Éducation Populaire ...

Le club de football

Pour cette saison 2007/2008, le club de football compte 80 licenciés répartis en 5 équipes engagées en championnat départemental :
2 équipes poussins, une équipe benjamin, une équipe 18 ans et les séniors.

L'école de football (débutants, poussins, benjamins) s'entraîne le mercredi de 14 h à 16 h et le vendredi de 18 h à 19 h 30.

Pour la première phase, les poussins 1, qui étaient en 1ère division, ont terminé 4e et se maintiennent dans cette division. Ils sont toujours qualifiés en Coupe de l'Aude. Les poussins 2 ont terminé 3e de leur poule. Les benjamins, qui ont commencé en 2e division, sont montés en 1ère division.

Les enfants de l'école de football ont progressé lors de cette première phase, et se montrent enthousiastes et appliqués lors des rencontres. L'encadrement est assuré par Christophe Laffont, Doumé Alfonsi, Peter Liotier et Céline Noinin pour ces catégories. L'encadrement insiste sur le plaisir de jouer, la convivialité et le respect du collectif.

Les 18 ans sont inscrits en championnat dans une poule unique où le niveau est relevé. Ils ont perdu leurs premières rencontres mais ont fait un bon match contre Cuxac-d'Aude en coupe de l'Aude malgré leur élimination aux tirs aux buts.

Les séniors, qui sont montés en promotion de première, sont actuellement 10e de leur poule. Le niveau est plus élevé cette saison mais l'équipe a encore des difficultés à se trouver suite aux blessés et aux nouveaux joueurs.

Le centre de loisirs

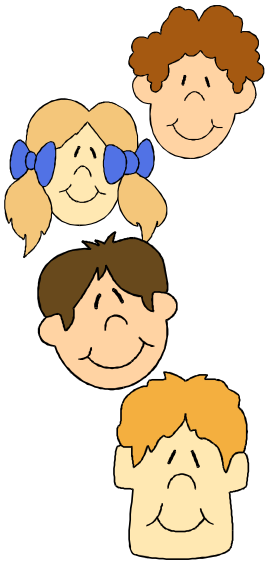

Le centre de loisirs sans hébergement de Lagrasse a ouvert ses portes du 29 octobre au 2 novembre.

Le directeur Christophe Laffont et Gaël Maurin l'animateur ont proposé des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants. Des activités manuelles, des jeux éducatifs, des jeux collectifs ont permis à chacun de s'exprimer sur ces 4 jours d'ouverture.

Ces vacances de la Toussaint ont été l'occasion de fêter Halloween avec les enfants, qui se sont déguisés et maquillés, nous sommes passés chez les habitants du village qui nous ont accueilli favorablement.

12 enfants ont fréquenté le centre de loisirs qui se déroulait dans les locaux du Clos d'Orbieu.

Le prochain rendez-vous est fixé pour les vacances de février.

Christophe Laffont

BUENAS FIESTAS A TUTTI...

Ce soir, 21 décembre, 1er jour de diffusion du bulletin, nous avons le plaisir de recevoir un **spectacle musical** qui commémore l'histoire des luttes vigneronnes : la **Chorale du Chiffon Rouge** dans **« 1907-2007 : Volem Viure ! »**, spectacle mis en chœur par Martine Vidal et mis en scène par Antoine Chapelot...
Les luttes d'hier et d'aujourd'hui ont fait l'objet, en ce centenaire, de nombreuses commémorations et spectacles... à chaque fois l'occasion, pour les artistes, d'organiser, de fêter l'événement en compagnie de nombreux vignerons et ouvriers...
Vous serez sûrement nombreux à partager cette soirée...
p.a.f : participation libre mais nécessaire

Et ce **22 décembre**, nous vous invitons à découvrir **« LOMBRIC »**, un groupe musical qui retrouve le goût du spectacle itinérant, avec des chansons folk et traditionnelles arrangées à leur manière... Le spectacle des LOMBRIC clôturera une semaine de résidence de travail et de répétitions à l'abbaye, les artistes étant accueillis par Le Temps des Courges en collaboration avec l'Hyménée.
À partir de 20 h, assiettes et buvette – Concert à 20 h 45 – p.a.f : 5 €
Nous conseillons aux internautes leur site : www. Jeveuxetreunane.com

Les ateliers –théâtre ont repris et se développeront courant 2008... comprenant une dizaine de participants pour chaque atelier... Enfants à Lagrasse, Adultes à Lagrasse, Enfants à Montlaur, Adultes Handicapés à Capendu, Jeunes Ados à Roubia,...

2008....

Notre premier rendez-vous sera le **samedi 9 février**, pour une **soirée Cabaret Jazz**, assiettes et buvette,...
Les **24 et 25 mars, Le Temps des Courges et l'Hyménée** accueilleront de nouveau le chanteur **Loïc Lantoine** ...

Le reste de notre programmation est en cours d'élaboration à l'heure où nous écrivons ...

Mais nous conclurons notre saison, comme à notre habitude, avec la **Journée des Ateliers** les week-ends des 28-29 juin ou 5- 6 juillet...

Il nous reste à remercier tous et toutes qui ont adhéré ou adhéreront à notre association, nous prouvant par ce geste leur intérêt et leur soutien à notre travail et nos actions.

À TRÈS BIENTÔT...

pour l'Hyménée, Antoine Chapelot.

«Par le Boudu», spectacle accueilli le 14 octobre

HISTOIRE
HISTOIRE
EXTRAORDINAIRE
EXTRAORDINAIRE

Association « ESCAPADES EN TERRE D'AUDE »

ÉPOPÉE
ÉPOPÉE
INSOLITE
INSOLITE

AVIS

INTÉRESSANT.

LE PUBLIC est prévenu que, conformément à la loi du 18 germinal an 3 (7 avril 1795), l'usage des nouveaux **P**oids & **M**esures est rendu obligatoire sur toute l'étendue du territoire de la République Française.

En conséquence, les **C**itoyens qui font usage de **P**oids, de **M**esures de longueur ou de capacité, doivent se pourvoir diligemment à la prochaine

VIDÉO-CONFÉRENCE

« LA FABULEUSE AVENTURE DU MÈTRE »

par Patrick VALETTE

Mercredi 2 janvier 2008 à 18 h

(salle de la mairie de Lagrasse)

À compter dudit jour stipulé ci-dessus, toute **I**gnorance sur ce sujet serait considérée comme **S**uspecte.

En la maison commune, à Lagrasse, le 1er décembre 2007 de la République Française, Une et Indivisible.

Signé : Patrick Valette

Entrée libre

Le Syndicat d'Initiative communique

Suite à l'article que nous avons publié dans le précédent bulletin communal, dans lequel nous informions les propriétaires de chambres d'hôte de l'obligation d'informer la mairie du lieu de résidence de l'ouverture de votre chambre d'hôte, il nous est apparu opportun d'apporter également un éclairage sur quelques points de législation concernant les locations de meublés de tourisme.

Rappel juridique sur les meublés de tourisme

Accordons-nous sur l'appellation : en parlant de location de vacances, nous utilisons dans le langage courant différents termes : Gîte, gîte rural, maison de vacances, meublé, location saisonnière, etc. Ces divers expressions désigne un seul et même terme au regard de la loi : Le meublé de tourisme.

Définition d'un meublé de tourisme : « Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. » (Art D 324-1, Code du tourisme).

Vos obligations au regard de la loi :
Tout comme les propriétaires de chambres d'hôtes, vous êtes tenu d'informer la mairie sur lequel se situe le gîte, que vous exploitez cette habitation en « meublé de tourisme ». Vous devez indiquer le nombre de personnes qui peuvent être accueillis, ainsi que la période de location prévue. Vous devez en outre aviser la mairie de toute modification apportée au local ainsi que de la cessation de mise en location du meublé.

Le classement de votre meublé de tourisme, n'est pas obligatoire. Cependant classer son meublé est recommandé, en effet, la procédure de classement offre une garantie de confort et de transparence sur la location vis-à-vis du client ou futur client.

Procédure de classement :
Lorsqu'une location est classée «tourisme», elles est répertoriée par arrêté préfectoral sous 5 catégories: 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles ou 5 étoiles, selon le niveau de confort.
Le classement est effectué soit directement par la préfecture, soit par un organisme agréé par la préfecture (tel que Gîte de France, Clévacances, Accueil Paysan).
L'organisme agréé effectue une visite préalable au classement du meublé (et une visite périodique de contrôle tous les cinq ans), afin de vérifier la conformité du meublé aux normes de classement.
Les décisions de classement sont prises par arrêté préfectoral après avis de la C.D.A.T. (Commission Départementale d'Action Touristique) et notifiées au propriétaire du meublé.

Rappel au sujet des chambres d'hôtes
Suite au Décret n°2007-1173 du 3 août relatif aux chambres et modifiant le code du tourisme vient d'être publié au JO, **les chambres d'hôtes doivent être déclarées sans délai en Mairie et au plus tard ce 31 décembre.**
En cas de non déclaration le loueur sera passible d'une contravention de 5e classe.
(Code du tourisme, articles D324-13 et D324-14)

Quoi qu'il en soit, même si votre location n'est pas classée, vous n'êtes évidemment pas dispensé de respecter certaines obligations vis-à-vis des candidats à la location : descriptif des lieux, contrat de location, etc.

La loi impose d'ailleurs à tout loueur (professionnel ou non, loi du 29 novembre 1965) de fournir un descriptif de la location comprenant cinq grandes catégories de renseignements :
- sur le logement lui-même,
- son confort,
- ses différents éléments d'équipement ;
- sa situation dans la localité ;
- les conditions de location : prix et modalités de paiement.

Le contrat de location

Le futur locataire acceptant votre meublé suite au descriptif, vous devez obligatoirement établir un contrat de location avec ce dernier.

Le contrat de location doit comporter un certain nombre d'informations sur le logement lui-même : adresse, appartement ou villa, nombre de pièces, énumération des parties et équipements dont le locataire à la jouissance exclusive (terrasse, garage...) ou dont il bénéficie au même titre que les autres résidants de l'immeuble (jardin, piscine...).

La durée de la location doit également figurer avec la date de début et de fin du séjour, de même que les heures d'arrivée et de départ.

Élément très important, le prix de la location est obligatoirement indiqué. A ce propos, il vous appartient donc de fixer ce prix en tenant compte, bien sûr, du

degré de confort du logement et des valeurs pratiquées sur le marché local.

Le contrat de location doit en outre mentionner la somme à verser pour concrétiser l'accord de réservation. Dès lors que vous êtes un loueur particulier, vous êtes libre d'en définir le montant (dans la pratique, comptez environ 25 % du prix de la location comme la règle l'impose aux professionnels de l'immobilier).

État des lieux

À la remise des clés, le locataire doit régler le solde de la location et verser le dépôt de garantie prévu au contrat.

C'est à cette occasion que vous devez établir un état des lieux, un inventaire du mobilier et des ustensiles mis à sa disposition.

Un tel document doit être dressé en présence du locataire et signé conjointement.

Pour chaque pièce, il doit préciser l'état des éléments qui la composent avec une appréciation : état neuf, bon état, état d'usage... Si le loueur adopte le système des charges réelles, il est nécessaire de relever les compteurs.

Le Dépôt de garantie

Son montant n'est réglementé que pour les professionnels mais vous devez le mentionner dans le contrat. L'usage veut qu'il se situe autour de 20 à 25 % du montant de la location. Cette somme est à restituer au locataire à la fin du séjour. À condition qu'il n'ait rien endommagé dans le logement !

Arrhes ou acompte

Il s'agit de la somme exigée pour la réservation de la location. Ces deux appellations ne sont toutefois pas réglementées de la même façon :

- Avec des arrhes, le candidat locataire peut se dédire en les abandonnant alors que le loueur ne peut renoncer à la location qu'en versant au locataire le double de la somme versée.
- Avec un acompte, l'engagement de location devient ferme et définitif. Le locataire ne peut y renoncer, sauf à perdre la somme versée et à régler le solde du prix de la location.

Assurance :

Avant de louer, le propriétaire doit :

* indiquer à son assureur qu'il compte louer l'habitation,

* vérifier que la garantie responsabilité civile joue bien à l'égard des locataires, et ajouter le cas échéant la garantie «recours de locataires contre le propriétaire». Elle intervient si un dommage est causé au locataire par dégâts des eaux ou incendie dû à un défaut d'entretien

Le locataire doit s'assurer contre les «risques locatifs».

* soit par une clause dite «villégiature» figurant dans le contrat «incendie» ou «multirisque» de sa résidence principale (soit par une extension de garantie si le contrat est insuffisant),

* soit en souscrivant une assurance pour la durée de la location.

En tout état de cause, le propriétaire du logement loué, peut exiger du locataire qu'il fournisse une attestation d'assurance afin de vérifier qu'il est bien couvert contre les risques locatifs

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site portail : www.service-public.fr (espace particuliers, rubrique « Vacances, loisirs »)

Sources :
www.unpi.org (Union Nationale de la Propriété Immobilière),
www.aude.pref.gouv.fr (Préfecture de l'Aude),
www.tourisme.gouv.fr (Direction du Tourisme).

Ludovic Guinot

BON À SAVOIR :

Le poids de l'économie touristique française a été reconnu et légitimé par la création du code du tourisme ; les règles de droit s'appliquant au tourisme sont ainsi rassemblées dans un document unique couvrant de façon transversale l'ensemble des domaines concernés.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant, notamment la législation des meublés de tourisme (code du tourisme, art D 324 al 1 et suivants,
site Légifrance :
http://www.legifrance.gouv.fr).

Le mot du président

Devant les difficultés permanentes de financement du Syndicat d'Initiative, et les menaces récurrentes de fermeture, le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Assemblée Générale a mandaté le Président pour trouver une solution, il y a un an et demi.

Il semblerait qu'aujourd'hui nous sommes en voie de réussir. La Communauté de Communes du Canton de Lagrasse vient de prendre la compétence tourisme, dans le but d'étude et de création d'un Office de Tourisme, ce qui signifie qu'aujourd'hui la plupart des élus du canton sont convaincus de son utilité.

Son financement serait assuré par la Communauté de Communes, la Mairie de Lagrasse et le Conseil Général, avec les services duquel nous avons travaillé de manière à trouver une solution convenable pour tout le monde. Pour tout vous dire, le soutien du Président du Conseil Général à ce projet a été déterminant.

Reste encore aujourd'hui à chaque Commune à transférer sa compétence en la matière à la Communauté. Professionnels du tourisme, adhérents, n'hésitez pas à faire part à vos élus de votre soutien à cette démarche, et à leur faire part de l'intérêt que vous portez au tourisme et à son développement.

Le tourisme, c'est dans le canton l'assurance pour le vigneron d'un complément de revenu important au caveau ou dans ses gîtes. Son développement, c'est pour le professionnel une meilleure sécurité dans ses activités. Pour le canton dans son ensemble, c'est une meilleure prospérité.

Savez-vous que, si on en croit les statistiques départementales, le tourisme dans le canton, c'est environ 200 emplois en équivalant temps plein, répartis bien entendu sur tous les corps de métiers : salariés du tourisme, hébergeurs et restaurateurs, mais aussi maçons, garagistes, épiciers, ménages, cafés, vignerons... Il est peu d'habitants dans le canton qui n'en profite, directement ou indirectement à un titre ou à un autre.

Cette nouvelle structure devrait être mise en place début 2008. Cela passera par une assemblée générale extraordinaire du Syndicat d'Initiative, et une modification des statuts. Je vous invite à vous y investir le moment venu. La collectivité va mettre à notre disposition des sommes relativement importantes, et votre contrôle sur leur emploi est primordial pour une utilisation optimale. Un investissement plus large des adhérents permettra aussi de développer un réseau de relations entre nous, chose essentielle dans un métier où le renvoi, le bouche à oreille est un système de promotion capital, convivial et gratuit.

Jean-Paul Salvagnac

Le Poids de l'économie touristique en France, chiffres 2006

- La consommation touristique en France représente 107 milliards d'euros par an, soit 6,5 points de PIB

- Le tourisme génère 78 millions de visiteurs étrangers.

- La balance des paiements (la différence entre ce que les ressortissants étrangers dépensent en France au titre du tourisme et ce que les Français dépensent à l'étranger) affiche un solde positif de 9 milliards d'euros, le plus élevé de l'ensemble des soldes de la balance des paiements. Le tourisme rapporte plus à la France que l'automobile, que l'aéronautique ou que l'ensemble des activités agroalimentaires.

- Le tourisme est créateur d'emplois et compte près de 92 000 emplois directs dans les activités caractéristiques du tourisme telles que l'hôtellerie, la restauration, les cafés, les brasseries, les agences de voyages, les campings, les tours opérateurs ou les offices de tourisme.

- Le tourisme est en outre l'un des secteurs les plus créateurs d'emplois à l'heure actuelle. Les estimations indiquent que sur les trois premiers trimestres, le tourisme aura créé 19 400 emplois.

Source : Colloque du 23 février 2007, « Le code du Tourisme, mode d'emploi, Ministère Délégué au Tourisme, Direction du Tourisme, conclusions du Colloque, Frédéric PIERRET.

ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE
Réunion de la commission notoriété d'octobre 2007

Quelques nouvelles fraîches de cette dernière réunion de la commission avant les élections municipales.

• Les DVD des 152 villages sortiront à partir de 2008 en trois ans.
Lagrasse fait partie des premiers films réalisés, il devrait sortir en juin 2008. Le tournage se fait en 3 fois, en plusieurs saisons. Le premier a eu lieu en été, il y en aura d'autres. Mick Kalflèche le réalisateur et producteur de la série a demandé, en avertissant quinze jours avant, que soit particulièrement préparé :
- la suppression de véhicules sur la place de la halle et devant l'abbaye
- lui indiquer qu'il peut se poser avec son hélicoptère sur le terrain de sport
- il utilise également un mini hélicoptère télécommandé et demande de lui indiquer où il pourrait y avoir des obstacles car il passe dans les petites rues au niveau des fenêtres.
Pour la sortie des premiers DVD il y aura une grosse opération de communication régionale et nationale.

• Le club des amis des plus beaux villages de France débutera en avril 2008.

• Convention confirmée avec Sélection Reader Digest 12 000 € annuel

• Une demande de subvention de 500 € a été demandée au Conseil Général de l'Aude par l'association des PBVF qui l'a refusée...

• Nous n'avons plus de nouvelles des démarches engagées par le Maire de Castelnou, puis par Jean Arcas auprès du Conseil régional du Languedoc Roussillon ?

• L'association compte maintenant 152 lieux d'exception. La commune de Termes notre voisine n'a pas été retenue.

• Les PBVF ont un partenariat avec Net Rando (netrando.fr) qui met en ligne les itinéraires, balades, randonnées, boucles et GR autour des PBVF. Il serait bon que nous leur communiquions quelques éléments pour enrichir le site de Lagrasse sur celui des PBVF.

• Important le développement du projet Intranet pour des communications interactives entre PBVF, centre de ressources accessible par un code confidentiel.

• Les réexpertises seront à l'avenir plus sévères **notamment en prenant en compte le projet de développement local.** Et réalisées tous les 6 ans à partir de fin 2009.

• Pour lutter sur le prix de l'immobilier et la difficulté des petites communes de préempter certaines constructions à la vente, En région Auvergne un établissement Public foncier (EPF) a été créé permettant au conseil régional de faire acheter par cet organisme le foncier que les communes n'ont pas la capacité d'acquérir. Les acquisitions sont ensuite rétrocédées aux communes sur la base d'un calendrier à convenir.

• Se reporter au site internet, à la newsletter envoyée à la commune et aux compte rendus de commissions.

Jean Pierre Sarret, délégué de la commune auprès de l'association des PBVF

Extrait publié en 1818 d'un ouvrage écrit par le Préfet TROUVÉ, ancien préfet de l'Aude

"Description Générale et statistique du département de l'Aude"

édité à Paris chez Firmin Didot Imprimeur du Roi.

Lagrasse, sur Orbieu, au confluent de l'Alsou, petite ville, chef-lieu de canton et de justice de paix, résidence d'une brigade de gendarmerie, population 1236 individus, dans 217 maisons, et un moulin à eau.

Lagrasse possède une cure de deuxième classe, un bureau de bienfaisance, deux instituteurs particuliers, dont l'un enseigne les langues anciennes.

Il existe dans cette commune deux foires, fixées le 3 août et au 17 octobre, elles durent deux jours, et sont assez considérables,

Son territoire présente des arbres à fruits de la meilleure qualité, des oliviers en assez grand nombre, et des vignes qui donnent le bon vin, située au milieu des Corbières, et à l'extrémité d'une route qui vient y aboutir de Carcassonne, et qui devait être continuée jusqu'à Sigean, cette commune est entrepôt de toute la contrée pour les laines et le minerai qui alimente les forges de fer . Il y a dans l'enceinte de la ville des fabriques de draps et des tanneries.

Pour arriver à Lagrasse il faut passer, à l'extrémité de la montagne d'Alaric, et ce qu'on appelle Col de Bouc, traverser la vallée de Pradelle , sur les bords de la Bretonne , franchir la montagne très élevée de la Coque, d'où l'on découvre, non seulement tous les sommets des Pyrénées et des Corbières, mais encore les plaines de Fabrezan, Lézignan et la Méditerranée, on descend ensuite par des rampes multipliés jusque dans le vallon où l'Alsou débouche à l'Orbieu, et à travers des rochers nus et de l'aspect le plus triste, on parvient à la ville, dans le vallon de l'Orbieu.

Quoique cette vue n'offre rien de bien agréable, les yeux se reposent cependant avec quelque plaisir sur les oliviers et les vignes qui annoncent au moins la présence d'une végétation plus active.

La petite ville de Lagrasse refermait une des abbayes les plus considérables de France.
Nebridus ou Nyonfidius, son premier abbé, qui depuis fut archevêque de Narbonne, obtient de la générosité de quelques seigneurs du voisinage, dans le vallon de l'Orbieu, en endroit appelé alors Novalias, y fonder un monastère, et fit construire une église sous l'invocation de la Vierge. Cette abbaye existait déjà en l'année 778. On la nomma longtemps Notre-Dame-de-l'Orbieu. Charlemagne passe généralement pour être le fondateur, parce qu'il lui fit plusieurs donations par un diplôme daté de Compiègne, la onzième année de son règne. Ce titre, écrit sur parchemin, retrouvé en original aux archives de la préfecture de l'Aude.

L'écriture, le style, la forme et la position du monogramme, enfin tous les caractères extérieurs le mettent à l'abri du soupçon il appartient incontestablement à Charlemagne, mais la date pourrait présenter quelque doute, elle manquait dans l'original. Il en existe un grand nombre de copies collectionnées, dont aucune ne remonte au-delà de deux cents ans.

Charlemagne comble ce monastère de nouveaux bienfaits. Les libéralités de ses successeurs contribuèrent également à rendre cette maison riche et puissante, et ce fut l'abbaye qui donna lieu à la construction de la ville.

Les archives de la Préfecture possèdent aussi une bulle du pape Agapet II, écrite sur écorce d'arbre ou papier auguste, et par laquelle le souverain pontife confirme différents actes de la magnificence de Charlemagne en faveur de cette abbaye, ainsi que le privilège d'élire l'abbé. Cette bulle parait être de l'an 951.

Le Roi d'Aragon, pendant son séjour à Carcassonne, en 1179, prit sous sa protection l'abbaye de Lagrasse, ainsi que tous les domaines qu'elle possédait dans ses états, il lui permit de faire construire partout où elle voudrait des châteaux et des forteresses. Dans un rôle du plan et arrière plan de la sénéchaussée de Carcassonne, en 1529, l'abbé de Lagrasse est obligé de fournir pour son temporel, deux hommes d'armes et six archers.

Le Lauza et la chapelle du Carla

Etymologie :

Les pierres plates, que l'on trouve en abondance sur le plateau sont désignées sous le terme d'origine gauloise : ***lausa***. On construisait avec ces pierres les murs de soutènement autour des vignes et des champs. Ces dalles servaient également à construire les capitelles, notamment la couverture. Ce mot et ses dérivés ont donné leur nom de fréquents lieux-dits : *la lauze, les lauzes* et chez nous le ***lauza***.

Carla le latin médiéval ***castellum*** diminutif de ***castrum*** a donné divers dérivés, parmi lesquels ***castelar*** qui dans notre zone dialectale est devenu ***carla***. Équivalent de ***Caylar*** en zone Nord occidentale. (***catllar*** en zone catalane).

Situation :

A deux kilomètres environ de Lagrasse, de suite après l'abbaye sur la route de Caunettes, prendre à droite le chemin qui monte sur le plateau.

Historique :

La construction de la métairie du Lauza se situe dans les années 1700. A l'origine, il s'agissait tout simplement d'une ferme hébergeant une famille de paysans. À cette époque le plateau du Lauza était alors exploité sous forme de labours et de garrigues plus ou mois boisées. Des cultures en jachère aux rendements très faibles étaient dispersées tandis que quelques troupeaux de bête à laine (moutons) parcouraient les landes et pelouses qui bénéficiaient du droit de dépaissance. Cette économie mixte, agricole et pastorale suffisait tout juste à nourrir une famille qui subsistait pratiquement en autarcie. La vigne et l'olivette ne couvraient alors que des surfaces réduites se cantonnant des les plaines, les vallées et les coteaux. La métairie était la propriété de l'Abbaye bénédictine de Lagrasse laissée à divers cultivateurs moyennant une redevance annuelle. Enfin, les quelques zones arborées (bois de chêne) se trouvaient surexploitées, qui pour se chauffer, qui pour tanner le cuir et les peaux, qui pour fournir la glandée aux animaux, qui pour produire la chaux, etc.

Au XII^{e} siècle, les bénédictins de Lagrasse, devaient ériger une petite chapelle romane, à l'extrémité Nord-Ouest du plateau, sur un replat dominant les gorges de l'Alsou. C'est la chapelle du Carla.

En 1789, l'hiver terriblement rigoureux qui précéda la Révolution française apporta son lot de malheurs sur le territoire lagrassien. L'oliveraie paya un lourd tribu à ces gelées dévastatrices. En cette fin du XVIII^{e} siècle, le paysage rural était singulièrement affecté : des bois rabougris occupaient une partie congrue du territoire communal et de nombreux terrains dégradés devenaient la proie de l'érosion. Le siècle suivant allait confirmer cette tendance exécrable. L'élevage amorçait aussi son déclin inexorable tandis qu'une culture émergea toutefois durant le XIX^{e} siècle : la vigne.

En 1796, la propriété du Lauza, la métairie et la chapelle primitive du Carla furent comprises dans la vente des biens nationaux. C'est *M. Victor Hannuic, greffier en chef de la cour de justice criminelle de l'Aude* qui s'en rend acquéreur*. M. Hannuic est l'ancien agent national pendant la terreur, celui qui était à l'origine des dégradations volontaires des édifices religieux* (1)

En 1805, Pierre Pous, marié avec Élisabeth Joséphine, fille de Victor Hannuic, cède à la Paroisse de Lagrasse, la jouissance à perpétuité de la chapelle. Ce partage de propriété faillit provoquer la ruine du bâtiment puisque personne ne voulait en assurer l'entretien. Ce n'est qu'en 1838, que Pierre Pous en fit don à la fabrique de Lagrasse (Paroisse).

Suite à une saisie sur les consorts Pous du 8 mai 1885, vente le 13.8.85, aux enchères publiques, de la propriété du Lauza qui comprend aussi la bergerie du Carla (cette bergerie a dû

être construite entre l'acquisition par Hannuic et cette vente. C'est M. Achille Degrave de Félines qui en devient propriétaire.

- **1905** Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Commune de Lagrasse devient propriétaire de la chapelle du Carla, cette dernière s'étant entre-temps agrandie à la chapelle actuelle. Elle est affectée au diocèse de Carcassonne pour le culte.

La maison forestière du Lauza (1907- 1999)

Faisant suite à la loi du 28.07.1860, visant à la restauration des terrains en montagne, le bâtiment avec 103 ha 96 a et 42 ca de terres est acquis par l'état par l'administration des Eaux et Forêts pour la somme de 20 500 Francs. Il semble que la bergerie soit dissociée involontairement de cette vente, elle est ainsi restée à la famille Degrave.

Cette métairie du Lauza, transformée en Maison Forestière sera régulièrement entretenue jusqu'à 1960.

Dans la nuit du 3 au 4 mai 1989, cette maison subit un incendie qui lui sera dommageable, voire fatal. L'origine criminelle ne sera jamais élucidée. Mais ce sinistre va engendrer la lente dégradation du bâtiment. Dans un état de délabrement avancé, située en bordure d'une piste forestière et d'un sentier de grande randonnée (GR 36), dans une zone relativement fréquentée, ce bâtiment représentait un danger certain pour les personnes s'aventurant sur les lieux. Dans ces conditions, la démolition de cette maison forestière s'avérait inéluctable, indispensable et urgente. C'est la décision que devait prendre le 02.10.1998, le chef du service départemental de l'Office National des Forêts de l'Aude.

C'est l'entreprise Cathary de Ribaute qui a été chargé de ce travail, pour une somme de 5 000 francs, y compris la remise en état du site par apport de terre végétale et de traitement paysager.

Nota : La bergerie du carla est restée propriété de la famille Degrave jusqu'en 1981. A cette époque ces ruines furent rachetées par des particuliers du Val de Dagne et cédées au Diocèse.

L'association « Les Amis de N.D. du Carla est intervenue auprès de l'Évêché, lui proposant de céder ces vestiges à la Commune de Lagrasse, déjà propriétaire de la chapelle. Cette transaction a été réalisée par acte notarié en date du 14 octobre 2000.

La chapelle actuelle fut construite à partir de 1875 à l'initiative et aux frais de Mme Adélaïde Cartault et de Mlle Darnis sa sœur. Les travaux durèrent près de deux ans pour aboutir à l' édifice de style roman secondaire, remarquable dans sa grande simplicité. Il a servi de modèle à l'église St-Bonaventure de Narbonne. Dans la chapelle actuelle, il n'a été conservé de l'ancienne, que la partie constituant le porche, avec un portail en pierre dure en plein cintre et une remarquable madone en pierre du XII^{e} ou XIII^{e} siècle.

Patrick Valette - Régis Mazet

1 Eugène Bareil « Lagrasse 12 siècles d'histoire »

Histoire de la famille Cros

AVANT PROPOS

Ce premier article est le début d'une série consacrée à cette prodigieuse famille lagrassienne dont est issue notre illustre compatriote Charles Cros.

Cette étude est le résultat de décennies de longues et patientes recherches et de rassemblement d'une riche documentation. Nos aïeux étant voisins et amis intimes de cette famille et en possédant des témoignages de sympathie et d'amitié, nous en entendions souvent évoquer leur nom ; de plus, leur ancienne maison contiguë à la nôtre étant rentrée dans notre giron immobilier familial pour reconstituer le même immeuble initial du XVIII^e^ siècle, c'est tout naturellement dans ce contexte que dès l'enfance nous avons été amené à nous intéresser particulièrement aux membres de cette famille Cros.

Tout au long de cette étude, nous nous sommes efforcés de coller au plus près de la réalité en nous référant à des sources sûres ou contemporaines de personnages qui les ont côtoyé et en rectifiant certaines erreurs ou contrevérités énoncées par-ci, par-là ce qui nous a conduit à relater certains faits inédits ou peu connus. Notre plan est très logiquement simple en commençant par le premier Cros connu, Jacques, pour terminer par le plus célèbre, Charles.

ET QUELLE FAMILLE !

Jacques Cros : (? -1756)

Contrairement à ce qui est couramment rapporté l'ascendance de la famille Cros, aussi loin que l'on puisse remonter, ne se situe pas à Termes, bien qu'elle y ait vécu, mais à Lairière puisqu'un acte notarié mentionne « Jacques Cros, maître tailleur d'habits, natif du lieu de Lairière et résident au lieu de Termes ». Malheureusement nous n'avons pas pu remonter plus haut car, si la tenue des registres paroissiaux a débuté en général vers le milieu du XVI^e^ siècle, bien des recteurs (les curés de l'époque) se faisaient tirer l'oreille soit pour les rédiger, soit pour les tenir à jour, si bien qu'ils peuvent présenter des blancs dans leur rédaction ou même n'avoir jamais été établi, à moins qu'ils aient été égarés, ce qui semble le cas en ce qui nous concerne puisqu'ils ne vont pas au-delà de 1738-1740.

Quoiqu'il en soit, cet acte nous renseigne sur la genèse de l'implantation de cette future et exceptionnelle lignée des Cros à Lagrasse par l'achat en 1729 « d'une maison joignant la porte de Tournissan » par Jacques Cros (trisaïeuls de Charles) à Pierre Combes, maître cordonnier et carillonneur. Nous avons pu identifier cette habitation comme étant celle qui fait l'angle de la rue du Pech et du boulevard de la Promenade en le remontant, où se situait la porte de l'une des cinq entrées dans Lagrasse lorsque le village possédait sa muraille d'enceinte.

Quelques années plus tard, en 1733, c'est la rupture avec Termes. Jacques vend sa maison familiale à Benoît Linan, prieur éponyme du village et archiprêtre du Termenès.

Cette famille Cros et donc désormais lagrassienne à part entière et même l'achat en 1739 « d'une pièce de terre en mauvais état de 6 sétérées (1/2 hectare environ) au lieu-dit « Las Faïssos » vient consolider définitivement cette implantation à Lagrasse.

Peut-être est-ce l'opportunité qui a conduit Jacques à réaliser cette affaire puisque cette vente se faisait en contrepartie de la somme (36 livres) que lui devait François Galibert pour l'apprentissage de son fils Claude. En effet, l'initiation à un métier se faisait chez un maître, tailleur d'habits en l'occurrence, et n'était pas gratuite surtout lorsque l'apprenti était en pension chez son éducateur, comme cela semble le cas, puisque l'accord prévoit en plus la remise de cinq hectolitres de « bon vin ».

Pensionnaire, aussi certainement, Jean Sivade de Saint-Pierre-des-Champs puisqu'en 1730, son père Raymond à dû verser 60 livres à Jacques Cros, somme donc supérieure au cas précédent, pour l'enseignement de son fils, le contrat d'apprentissage s'officialisant par acte notarié dans lequel étaient mentionnés les obligations et les devoirs de chaque partie.

En 1740, Jacques Cros, peut-être pour agrandir son atelier, ses affaires prospérant, échange sa

maison de « la Promenade », plus la somme de 600 livres, contre celle plus spacieuse et de plus grande valeur du sieur Barthélemy Raynaud, marchand, située rue St-Michel et qui deviendra définitivement la maison familiale des Cros.

Il est singulier de constater que lors de l'achat de la premier maison de Jacques au sieur Combes d'un montant de 160 livres, 150 sont remises directement pour placement à ce même Barthélémy Raynaud moyennant intérêts jusqu'à ce que le sieur Combes trouve un autre lieu à acheter ; et curieusement, ce fut la partie formant l'angle des rues du Consulat et St-Michel de l'immeuble de son créancier dont le restant fut l'objet de l'échange ci-dessus avec Jacques Cros. Les protagonistes du début de ces transactions se retrouvaient voisins.

Nous ne savons que peu de chose sur Jacques Cros si ce n'est que c'était une personne modeste et analphabète, comme c'était souvent le cas à cette époque là, attesté par l'inscription de ses initiales seulement IC (I étant le J) sur les actes notariés surchargées de son nom par le notaire pour les identifier, et par sa déclaration de ne pas savoir signer sur l'acte de baptême de son petit-fils et filleul Martin du 17 Janvier 1756 peu de temps avant sa mort.

Nous ne connaissons de Jacques Cros, marié à Jeanne Pont de Termes, où il est allé habiter, que deux enfants : Simon, né vers 1724 à Termes , et Marie-Anne née à Lagrasse le 1er Avril 1731, mariée avec Jean David de Trèbes en 1749 et que l'on retrouve tous deux dans plusieurs actes de baptême comme marraine et parrain de leurs neveux et nièces. Certainement ils devaient avoir d'autres frères ou sœurs nés à Termes, avant 1729 mais que nous ne pouvons identifier pour les raisons citées plus haut.

Simon Cros (1724 ? – 1804)

Peu de renseignements nous sont parvenus de l'unique fils connu de Jacques Cros. Né à Termes vers 1724 il vint à Lagrasse avec ses parents vers l'âge de quatre à cinq ans.

Il exerça toute la vie comme son père, le métier bien considéré à l'époque, de tailleur d'habits rue St-Michel où il s'installa en outre comme aubergiste et exploita la vigne plantée sur le terrain acquis par son père aux Faïssos. Il était citoyen actif de Lagrasse, c'est-à-dire que payant des impôts, il avant le droit de vote.

Simon Cros, décédé le 22 Frimaire de l'an XIII (1804) à l'âge de 80 ans environ et Marie Bousquet son épouse (1735 ? -1786), eurent à notre connaissance, quatorze enfants et non deux comme cela a pu être avancé : sept filles et sept garçons ; famille nombreuse donc comme il était alors fréquent mais décimée par les épidémies et l'impuissance de la médecine du moment ; en effet sept enfants décédèrent en bas âge ou adolescent, le devenir de cinq autres nous est inconnue, seuls Pierre et Antoine (le grand-père de Charles) vont former avec leur progéniture les deux branches connues des Cros.

Enfants de Simon Cros par ordre de naissance :

Marie-Anne (1751-1767), Jeanne (1754- ?), Martin 1756-1757), Marie (1758-1764), Catherine (1759-1764), Gabrielle (1761-1771), Anne (1764-1765) (au baptême de laquelle assista notre ancêtre Bernard Castel), Antoine (1765 -1843), Simon (1767 -?) également présent au baptême Bernard Castel, Pierre (1769 - ?), Anne (1771- ?), Pierre (1772-1841), Guillaume (1773 – 1781), Bernard (1775 - ?).

Pierre né en 1769 mourut certainement tôt (ce qui porterait à huit décès sur quatorze enfants !), puisqu'il fut remplacé par Pierre né en 1772 à l'origine de la branche cadette qui n'est pas l'objet de notre propos. Simplement et à titre d'information, nous noterons qu'il fut comme son père tailleur d'habits et aubergiste et que, marié à Jeanne Sendry, il eut sept enfants : Marie-Anne, Rose et Pierre décédèrent tôt, Simon, Marie-Anne mariée à Michel Granier Officier santé, Alexandre, successeur de son père quant à ses diverses activités, marié à Claire Lasalle, et Louise mariée à Augustin Caizergues, instituteur.

À suivre .../...

Alain Castel

Toute duplication ou reproduction de cet article ne doit pas se faire sans l'autorisation de l'auteur.

LE ROUGE-GORGE : petit compagnon de l'hiver

Erithacus rubecula

Vignerons, jardiniers ou promeneurs se trouvent souvent en compagnie du rouge-gorge, rare oiseau à chanter encore en période froide.

Petite boule susceptible

Facilement reconnaissable, même s'il faut convenir que sa gorge est plus orangée que rouge. Une légende raconte au sujet de sa couleur : originellement petit oiseau brun, il s'approcha du Christ en croix, et vint essuyer ses larmes avec ses ailes et enlever les épines de son bec. Une goutte de sang tomba sur sa gorge et voilà notre couleur ! Mais en toute logique il semble que rouge-gorge sonne mieux que orange-gorge.
En dehors de cette tâche colorée, notre oiseau se distingue par une silhouette de petite boule sur deux pattes fines, et un regard scrutateur.
Le rouge-gorge vole bas et voltige en se balançant sous le couvert végétal.

Chants de territoire et de séduction

Chant peu commode à mémoriser avec ses nombreux motifs, mais on reconnaît tout de même son timbre avec des notes perlées, mélancolique et mouillé.
En hiver, mâles et femelles ne se distinguent ni par le plumage ni par le chant. Mais au printemps, la curieuse et exceptionnelle inversion hormonale qui fait chanter la femelle comme le mâle, cesse et la période de reproduction peut commencer. Chacun chante sa mélodie. Peu sociable avec ses congénères, son chant n'est pas séducteur en hiver, il est un moyen de défense de son territoire. Avis aux intrus qui s'aventurent ! Il (ou elle) peut même être agressif, les mâles sont capables de se combattre jusqu'à la mort.

Venu de loin

Notre petit oiseau commun est aussi un migrateur. En hiver, ce sont ceux du Nord qui se réfugient chez nous, et ceux qui ont niché au printemps sont partis plus au Sud. Certains restent aussi, car après tout, ici on n'est pas si mal. Mais il y a de fortes chances pour que votre rouge-gorge du jardin au printemps ne soit pas celui qui vous observe en hiver. Celui-ci arrive peut-être du Danemark ou de Pologne !

Amours printanières et papa gâteau

Le rouge-gorge ne fait pas que la guerre. Le mâle parade en faisant des offrandes de nourriture. Il est monogame. Une fois séduite, la femelle construit le nid, comme un petit dôme, bien caché, mais pas forcément dans la végétation. Différents recoins discrets très près des maisons peuvent l'abriter.
Le rouge-gorge se reproduit d'avril à juin, parfois même en janvier.
La femelle dépose 5 à 7 oeufs blancs avec des taches rouges. L'incubation dure de 11 à 14 jours, assurée par la femelle qui est nourrie trois fois par heure par le mâle. Les poussins sont nidicoles et sont nourris et protégés par les deux parents. Les jeunes quittent le nid au bout de 12 à 15 jours après la naissance, et deviennent indépendants à l'âge de trois semaines. Ils atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de un an.
Cette espèce produit deux à trois couvées par an. Quand la femelle entame une autre couvée, le mâle continue de s'occuper des jeunes de la couvée précédente.

Attention aux chats !

Quand il est sur le sol, il prend une posture dressée. Il agite ses ailes et sa queue en permanence. Il vole d'un perchoir bas à un autre en voletant. Quand il est en alerte, il agite et dresse sa queue.
On le voit souvent près des habitations. Il est fréquemment presque apprivoisé, capturant les vers dans la terre fraîchement creusée. Il se nourrit essentiellement d'insectes et de petits invertébrés, mais aussi de petites graines, de fruits et de baies. Il peut fréquenter les mangeoires en hiver.
Il entre parfois dans les maisons.
C'est là que nos chats peuvent profiter de l'occasion. Surveillons-les ! ... les chats !

Catherine Ribo

FICHE D'IDENTITÉ

Ordre : Passeriformes
Famille : Turdidés
Taille : 14 cm
Envergure : 20 à 22 cm
Poids : 16 à 22 g
Longévité : 15 ans
Distribution : Espèce présente en France à l'état sauvage.
Statut : nicheur sédentaire. migrateur. hivernant. Espèce protégée

L'ARBOUSIER

(Arbutus unedo)

Cet arbuste typiquement méditerranéen, facilement identifiable, présente la particularité d'avoir à la fois ses fruits rugueux (rouge orangé à maturité) d'octobre à janvier et ses fleurs (clochettes blanchâtres) . Espèce à feuilles persistantes, à la frondaison vert foncé luisant, il illumine le maquis de sa parure verte, rouge et blanche quand la nature est en sommeil.

Description botanique

Ses feuilles lancéolées sont dentées et mesurent une dizaine de centimètres environ. Les fleurs sont regroupées en grappes de petites clochettes (5 à 10 mm) d'une coloration blanche à rosâtre, marbrée de vert. Les fruits mettent un an pour mûrir et sont donc murs à la floraison de l'année suivante. Son écorce, plus ou moins crevassée, brun rouge mat, est très particulière et se reconnaît aisément. Elle se détache en petites lanières.

Données et informations générales

Ses dimensions sont en général modestes (2-5 m de hauteur) mais quelques spécimens se distinguent par leur taille (8 m -15 m) et le diamètre de leur tronc (25–30 cm voire plus).

L'arbousier se rencontre essentiellement sur les terrains siliceux (grés, schistes), associé généralement à une végétation de type maquis, mais en région calcaire, il peut également se trouver sur des zones décalcifiées (cf. plateau du Lauza à Lagrasse). En Corse, il constitue parfois de véritables peuplements.

Si l'on vous dit que cet arbrisseau fait partie de la famille des Éricacées, à moins d'être un botaniste averti, cette précision va vous laisser sceptique. Mais si on ajoute qu'il s'agit de la famille des bruyères, votre esprit éveillé va alors réagir au quart de tour. Bien qu'il existe une bruyère arborescente (dont les racines servent à confectionner les pipes), cet arbousier bat tous les records. Enfin, citons de la même famille la fameuse bruyère à balais qui comme son nom l'indique était utilisée pour la fabrication de balais (et non de ballet, terme qui doit être bien sûr associé à la loutre suite à la coquille « impardonnable » (mea culpa) dans l'article du même nom du dernier bulletin municipal que chacun aura corrigée… Les réclamations ne sont plus recevables, non mais…).

En occitan, sa dénomination est « amborsièr », « arboç » ou « arboçièr » tandis que le terme « arboçàs » désignera le lieu où abonde l'arbousier. Adapté à la sécheresse, aimant les endroits ensoleillés et en pleine lumière, cette espèce méditerranéenne est considérée comme sensible au feu et pyrophile.

Utilisation culinaire et thérapeutique

L'arbousier est communément dénommé « l'arbre aux fraises ». En effet, ses fruits sphériques verruqueux, d'une couleur rougeâtre, d'environ 2 cm, ont l'apparence grossière de fraises. Ces baies charnues hérissées de petites proéminences pyramidales sont comestibles mais

cueillies et mangées directement sur l'arbre en hiver, elles révèlent des qualités gustatives très limitées (saveur fade). En outre, la chair, molle et farineuse, contient de nombreux pépins. D'ailleurs, d'après Pline l'ancien, le nom d'espèce « unedo » viendrait justement de son fruit sans mérite du fait que l'on n'en mangerait qu'un (« unum edo ») tant l'arbouse est sans intérêt. Toutefois, afin de ne pas m'attirer la foudre des consommateurs d'arbouses crues, disons que quelques fins gourmets s'en délectent…

À noter également que les graines sont abrasives pour l'intestin. C'est transformés en gelée pâteuse que les fruits insipides de l'arbousier (je récidive) sont le plus souvent consommés. La gelée d'arbouse relève généralement de la fabrication artisanale pour une consommation familiale.

En diététique et en herboristerie, l'arbousier a des fonctions multiples. La gelée d'arbouse est recommandée pour ses vertus diurétiques. En décoction, ses racines sont utilisées contre l'hypertension et son écorce a également des propriétés diurétiques. Efficace contre les rhumatismes, favorisant la circulation sanguine et possédant des propriétés anti-inflammatoires, l'arbousier est loin d'avoir livré tous ses secrets.

Fermentés, les fruits peuvent produire aussi une boisson alcoolisée (liqueur d'arbouse).

Utilisation dendrologique

Son bois dur est homogène et à grain fin. Si l'arbousier peut fournir un bois de chauffage au pouvoir calorifique intéressant (il fournit un très bon charbon de bois), il est surtout apprécié en tournerie pour la fabrication de petits objets. Jean-Baptiste Gaschard de la ferme de Carrus à Mayronnes confectionne des objets magnifiques, dévoilant un poli de toute beauté (en parlant du bois et non de l'artiste).

Autre usage

Ses feuilles riches en tanins ont servi au tannage des cuirs dans certaines régions de l'arc méditerranéen.

Un arbousier remarquable à Lagrasse

Sis en bordure d'une vigne nichée dans la vallée, rive gauche de l'Orbieu, et jouxtant une petite maison en pierre ruinée, un arbousier remarquable est situé sur le territoire communal de Lagrasse, au lieu-dit « La Mougère ». Les dimensions de ce spécimen sont exceptionnelles : le diamètre moyen est de 60 cm environ tandis que la hauteur avoisine les huit mètres. Son âge est indéterminé mais il s'agit sûrement d'un individu au moins centenaire.

Patrick Valette

PIECE DE THÉÂTRE «FOUILLONS LE PASSÉ DE LAGRASSE»

CINQUIEME TABLEAU

Présentation du livre. Sur la page de gauche est dessiné un paysan en blouse bleue. Sur celle de droite on lit :

La visite de Pierrou

DÉCOR : Le même qu'au tableau précédent, mais on a enlevé l'enseigne de l'Auberjo dé Titoto.

PERSONNAGES :
Deux garçons,
Une fille,
Pierrou.

COSTUMES : au choix. Blouse, parapluie bleu et panier pour Pierrou.

Avant le lever du rideau, chœur dans les coulisses : «Lou Bouiè» chant languedocien.

Au lever du rideau Ie 2e garçon entre en scène seul. Il a le trac et semble désemparé. Le 1er garçon reste à demi caché les coulisses,

2e GARÇON : — ? ? ?

1er GARÇON (il lui souffle) : — Chers spectateurs...

2e GARÇON (répétant) : — Chers spectateurs... et après ?

1er GARÇON (il entre) : —Alors, tu ne sais plus rien ?

2e GARÇON : — ??? (geste d'impuissance)

La FILLE (elle entre): — E bé sion poulits !
Éh bien, nous sommes jolis !

VOIX dans les coulisses et dans la salle : — La suite ! La suite

2e GARÇON (au 1er): — De quoi s'agit-il maintenant ?

1er GARÇON : — Tu ne te rappelles plus ?

2e GARÇON : — Je sais bien qu'il était question de l'histoire de Lagrasse, mais je crains que tous ces braves gens... (il montre le public).

La FILLE : — En tous cas, j'en ai assez, moi, de cette revue ! Si j'avais su, je serais allée me coucher au lieu de venir ici.

COULISSES : — La suite ! La suite !

1er GARÇON : — Il nous faut tout de même trouver quelque chose à dire... (à la fille) Si tu nous chantais quelque chose toi ?

La FILLE : — Ma foi je veux bien, mais je vous préviens, je ne sais rien d'historique.
Elle chante (air « Jeunesse »)

Très chers amis, maintenant pour vous plaire,
Nous allons faire
De notre mieux...
Mais ce n'est pas une petite affaire
D' vous distrair' et d'êtr' sérieux !...
Nous laissons de côté l'histoire de notre Cité...

(parlé) Oui, parce que, vous comprenez, depuis le départ des moines, l'histoire de Lagrasse ressemble à celle des autres villages... C'est-à-dire qu'il n'y a presque plus d'histoires à raconter.
Mais tout de même, nous l'aimons, notre beau pays, n'est-ce pas ?

REFRAIN
Lagrasse, Lagrasse
Village où j'ai vu le jour
Lagrasse, Lagrasse,
Oui je t'aimerai toujours !
Si je pars dans un lointain pays
Ma pensée restera ici
Lagrasse, Lagrasse
Mon cher et doux petit nid !

2e COUPLET
C'est dans ce site enchanteur des Corbières
Que je suis fière
Moi d'être née !
Près des garrigues où il pousse la bruyère,
La garouille et le genêt !
Quand je 'suis
Loin d'ici,
Tout mon coeur est rempli d'ennui !

REFRAIN
Lagrasse, Lagrasse
Sous la neige ou sous la pluie,
Lagrasse, Lagrasse,
Toujours, toujours tu souris !
Que le Cers souffle ou que le soleil
Semble plongé dans le sommeil,
Lagrasse, Lagrasse,
Non tu n'as pas ta pareil'

Vers la fin du 2e refrain entre Pierrou. Dès que la fille a terminé, il s'avance.

PIERROU: — Je vous salue-t-à tous !
(au 1er garçon) Pardon jeune homme, vous ne pourriez pas me dire où je me trouve, siouplait ?

1er GARÇON : — Sur la scène du grand théâtre de Lagrasse, pardi ! Vous venez donc de l'étranger ?

PIERROU : — Oui... Sioù dé Bouisso !
Oui, je suis de Bouisse !

2e GARÇON : — Dé Bouisso ? Ous que c'est ça ?
De Bouisse ? Où est-ce ?

PIERROU : — En amoun, lenc (il fait un geste large).
En amont, loin.

1er GARÇON : — Et vous venez pour habiter à Lagrasse ?

PIERROU : — A, es pla ço que pensabi ! Je suis donc enfin à Lagrasse !
Ha, c'est bien ce que je pensais.

(Déclamant)
Lagrasse, unique objet de mon déplacement !
Lagrasse, où je voulais venir depuis vingt ans !
Lagrasse ! ...

1er GARÇON : — Es cabourt !
Il est fou !

2e GARÇON : — (à part) Il est piqué ! (à Pierrou) Hé ! dites-donc collègue, c'est pas la peine de vous trouver mal ! Rendez-vous compte que vus troublez notre soirée, et que nous avons bien autre chose à faire qu'à vous écouter divaguer ! !

PIERROU : — Biétazé qu'un discours ! Bon, bon, je vais mettre ce compliment joust le moucadou, et m'en aller...
sous le mouchoir

1er GARÇON : — C'est ce que vous avez de mieux à faire.
(au 2e garçon) Alors toi ?... qu'est-ce que nous allons faire maintenant ?

2e GARÇON : — ? ? ?

PIERROU (qui a fait semblant de partir). : — Semblats pla en péno !
Vous semblez bien en peine !
Bous bési aqui, empanténats coumo dé jougaïrés de flabuto !
Je vous vois là, empêtrés comme des joueurs de flûte !
Mès déqué diantré tchapoutats ! Dites-moi, un mot encaro aban dé bous quitta : Je suis bengu pour le Carnabal. On m'a dit à Bouisso, vous savez, les types du jazz-bèn qué lou Carnabal dé Lagrasso, èro encaro maï poulit qué lou dé Capéndut !
Mais, qu'est-ce que vous trafiquez ! Dîtes-moi, un mot encore avant de vous quitter : je suis venu pour le Carnaval. On m'a dit à Bouisse, vous savez, les types du jazz-band que le Carnaval de Lagrasse, était mieux plus beau que celui de Capendu.

2e GARÇON : — C'est exact, mais vous vous trompez d'époque mon bon monsieur. Ce soir, c'est pas le Carnaval,... c'est la revue !

PIERROU : — La rebu ? Qué pot èsé aco ? N'éi passat dins lou tène a la caserno, mès dé bougré, déou pas ésé ço mèmés !
La revue ? Qu'est-ce que ça peut être ? Il en est passé dans le temps à la caserne, mais bougre, ce ne doit pas être la même chose !

La FILLE : — C'est la grande revue historique...

PIERROU : — Historique ? Las istouèros, aco m'agrado !
Les histoires, ça me plaît !

2e GARÇON : — Vous êtes calé, vous, en histoire ?

PIERROU : — Biétazé ! aco 's ma partido ! Sabets pas bando dé blans becs, qué iéou, èi fait toutos las guèros dé Napoléon ?
Bien sûr ! Ça, c'est ma partie ! Vous ne savez pas, bande de blancs becs, que moi, j'ai fait toutes les guerres de Napoléon ?

1er GARÇON (au 2e) : — Il pourrait peut-être nous venir en aide ! Si nous lui donnions un rôle ! (à Pierrou) Contez-nous ça pour voir !

PIERROU : — Pardi tè, boou fairé aquel moundé ! Sé crésèts qué pel bouyatché !
Pardi, tiens, je veux faire ce monde ! Si vous croyez que pour le voyage !

La FILLE : — Et si j'insiste, moi, grand-père ? Allons racontez-nous vos exploits, voulez-vous ?

PIERROU : — O, si uno fenno mé ba demando, sioù talomen galant qué podi
Oh, si une femme me le demande, je suis tellement galant que je ne peux
pas réfusa ! D'autant qué, ma doumaisèlo, semblats coum'ono gouto dé bi,
pas refuser ! D'autant que, mademoiselle, vous ressemblez comme une goutte de vin

a l'Impératriço Joséfino. E l'éi bisto iéou sabets, coumo bous bési a bous !
à l'impératrice Joséphine. Et je l'ai vue, vous savez, comme je vous vois à vous !

Mès, daissats-mé coumença pel début ! Dounqués iéou, quan éri drollé,
Mais, laissez-moi commencer par le début ! Donc moi, quand j'étais enfant,

anabi a l'escoo amé Napoléon. Eren sul mèmé banc coumo qui diyo dous
j'allais à l'école avec Napoléon. Nous étions sur le même banc, comme qui dirait deux

frairés. Soulomén, coumo èro mai dégourdit qui iéou, aprenguèt l'algèbré
frères. Seulement, comme il était plus dégourdi que moi, il apprit l'algèbre

et la télégrafi, é arribèt empérur. Iéou, anguèri m'estapli pastré a Bouisso.
et la télégraphie, et il devint empereur. Moi, ... je me suis établi berger à Bouisse.

Cad'an per la festo dal porc, Bounaparto mancabo pas jamai di béni mangea
Chaque année pour la fête du cochon, Bonaparte ne manquait jamais de venir manger

l'fréginat a l'oustal... Un jour, qué gardabi las fédos dins lou prat dal cami
le fréginat à la maison... Un jour, que je gardais les brebis dans le prés du chemin

dé l'asé négré, té bési aribà u' omé, quillat sus uno moto qué pétabo, mous
de l'âne noir, je te vois arriver un homme, dressé sur une moto qui pétaradait, mes

amics ! Boun ! boun ! boun ! pét , ! pét , ! pét , ! Quan me béjèt, arestét sa
amis ! Quand il me vît, il arrêta sa ... et ....

sarayo, é s'afaguèt - Bounjour Pierrou !
— Acos-tu Bounaparto, té y respounguéri, é qu'un boun bén t'améno aici ?
C'est toi Bonaparte, je lui répondis, et quel bon vent t'amène ici ?

— Digo',s'où, mé dits, as pas bist passa lous Anglésés ?
Dis-moi, il me dit, tu n'as pas vu passer les Anglais ?

— Foutré-nou, camarado, n'èi pas bist la cougo d'un.
Foutre non, camarade, je n'en ai pas vu la queue d'un.

— E bi' sion propés ! mé respoun. Iéou qué lous aségutabi !
Éh bien nous sommes propres ! me répond-il . Moi qui les .... suivais !

— Escouto, béni-t-en a l'oustal, y répiqui, béouren un cop dé blanquéto ou
Écoutes, viens à la maison, lui répliquais-je, nous boirons un coup de blanquette ou

dé picopoul, é si la fenno ba bol l'ajudarèi a lous serca !
de picpoul, et si la femme le veux, je t'aiderai à les chercher !

Taléou dit, taléou fait, aprets nous ésé asagat la garganto nous métén en
Aussitôt dit, aussitôt fait, après nous être arrosé le goser, nous nous mettons en

campagno. Touto l'armado nous atendio a Termés, é lou lendema, èren sul
campagne. Toute l'armée nous attendait à Termes, et le lendemain, nous étions sur

camp dé batayo !
le champ de bataille !

Es aqui qué né toumbabo dé férayo !
C'est là que'il nous en tombait de la ferraille !

— Pitchou déceétèt Bounaparto, té noumi tambour major. Sé las afairés sé
Petit dit Bonaparte, je te nomme tambour major. Si les affaires se

gastoun, té poudras amagar dins la tchimbalo !
gâtent, tu pourras te cacher dans la cymbale !

E bous passabo atout moumen dè boulets dé canoun, qué fiulaboun, qué
Et ... il passait à tout moment des boulets de canon, qui filaient, qui

boulilngaboun, qui, bufaboun dé bentados dal diaplés ! ! ...
volaient, qui, soufflaient un vent des diables !!

Rèlomen la plaço èro pas ténaplo per un pastré ! Mé fiquèri dins la grosso
Réellement, la place n'était pas tenable pour un berger ! Je me mis dans la grosse

tambouro, é aqui coumensèri un paouc a respira.
caisse, et là je commençais un peu à respirer.

Tout d'un cop... té m'aribo 'n tros de quicon dé pounchut qué mé traouco la
tout d'un coup ... il m'arrive un morceau de quelque chose de pointu qui me troua la

pèl... dé la tchimbalo é qué m'enlèbo gros coumo 'n escut dé la propro pèl dé
peau ... de la cymbale et qui m'enlève gros, comme un ... de la propre peau de

mas ancos !
— Milanto milliouns dé foutudis mal aprésés, mé fiqui a crida ! ! La coulèro
Mille millions de gens mal appris, me mis-je à crier !! La colère

mé pren, é iéou sabets.. dins mas coulèros, mé counéisi pas pus ! La coulèro
me prend, et vous savez ... dans ma colère, je ne me connais plus ! La colère

mé pren... t'agafi la tchimbalo traoucado, courisi coumo 'n fat a dreito, a
me prend ... je te pris la cymbale trouée, je courrus comme on fait de droite à

gaoutcho, mé lanci al mietch de la batayo en braman coumo 'n perdut, é...
gauche, je me lançai au milieu de la bataille en hurlant comme un perdu, et ...

mièjo ouro après, té raménabi a Napoléon lou général Anglés emprisounat
une demi-heure après, je te ramenai à Napoléon le général anglais emprisonné

dins lou saouclé dal gros tambour !
dans le socle du gros tambour !

Abièn gagnat la guerro ! ...
Nous avons gagné la guerre ! ...

(Pierrou s'arrête, et regarde son auditoire...)

1er GARÇON : — Allez, allez, brave homme! Les temps des bobards sont finis ! Ce sont des blagues que vous nous contez là !

PIERROU (en colère) : — Dé blagos ! Agatchai-mé aquel cagonits qué sé mèlo

Des blagues ! Regardes-moi ce "merdeux" qui se mêle
dé jutcha l'istouèro !
de juger l'histoire !
Aco 's bertat entendés ! Crésés bélèou qu'aben parés bist a Bouisso ?
C'est vrai, entendez-vous ! Vous croyez peut-être que nous n'avons rien vu à Bouisse ?

2e GARÇON : — Allons, allons, vous êtes tout à fait dans les nuages !

PIERROU : — A sa mè ! Atenciou tu, moustic ! Sé t'imaginés qu'un souldat sé
Ah, ça mais ! Attention à toi, moustique ! Si tu t'imagines, qu'un soldat
ba daissa parla 'tal !!
va se laisser parler comme ça !!
Mès digo-mé, fasiots pas tan lous flambarts a Lagrasso quan lou cousi de
Mais dis-moi, nous ne faisiez pas tant les flambeurs à Lagrasse, quand le cousin de
Napoleon, anfin, boli diré, l'autré Empérur... Charlomagno, benguet bous
Napoléon, enfin, je veux dire, l'autre empereur, Charlemagne, est venu vous voir.
bisita !!

1er GARÇON : — Ça s'est en plein notre revue ! Il sait peut-être quelque chose sur Lagrasse !

PIERROU : — Sé né sabi ! Eri pas jamai bengut aici més praco, moun papéto
Ça je ne sais pas ! Je ne suis jamais venu ici, mais par contre, mon papé
m'as countat tout ço qué s'y es passat !
m'a raconté tout ce qui s'y est passé !
Lagrasso, autros fés, l'apélaboun La Magro, é quan Charlomagno y aribèt, lou
Lagrasse, autrefois, ils l'appelaient la Maigre, et quand Charlemagne y arriva, le
mèro d'aquélo époquo èro pla embarassat ! Y 'abio la carto dé sucré, la carto
maire de cette époque était bien embarrassé ! Il y avait la carte du sucre, la carte
dé pa, é juscos a la carto dé mounjétos. Sabion pas déquè douna al noplé
du pain, et jusqu'à la carte des haricots. Nous ne savions pas quoi donner au noble
bisitou !
visiteur !
Lou mèro, anfin ajèt uno idèo : Fasquèt mounta uno caréto a Bouisso, oun
Le maire, enfin eut une idée : il fit monter une charrette à Bouisse, où
i'abio dé tout, per y croumpa dé poulayo, é dé lapins qu'èroun mai grossés
il y avait de tout, pour y acheter des poulets, et des lapins qui étaient plus gros
qu'al jour dé bèi sabets !
qu'au jour d'aujourd'hui, vous savez !

En guiso dé mounjétos, fasquèt mangea a Charlomagno un cassoulét fait
En guise de haricots, il fit manger à Charlemagne un cassoulet fait
rés qu'amé dé rougnous dé bestios ! L'Empérur s'arégalet, é quan ajèt finit,
rien qu'avec des rognons de bêtes ! L'empereur se régala, et quand il eût fini,
fasquèt un discours, al mouli dé l'oli, en tastan la roustido, é diguèt :
il fit un discours, au moulin à huile, en goûtant la "roustido", et il dit :
— Brabos gens, un païs oun y 'a dé tan grossos mounjétos, sé pot pas mai
Braves gens, un pays où il y a tant de gros haricots, ne peut plus
apéla La Magro ! Ei décidat dé lou débatisa, bostré bilatché, é dé lou noumma
s'appeller La Maigre ! J'ai décité de le débaptiser, votre village, et de le nommer
La Grasso, d'aquest'ouro en dabant !...
La Grasse, à partir de maintenant ! ...

1er GARÇON : — Qu'est-ce que vous nous chantez là ? Nous connaissons mieux que vous les origines de notre village !

PIERROU : — O bé ! es coumo té ba disi, qu'aco s'es passat (montrant le public)
Oh ! C'est comme je te le dis, c'est ce qui s'est passé
Ba podés demanda a tout aquél moundé !
Tu peux le demander à tout ce monde !

2e GARÇON (au 1er) : — Il est fou, mais pas dangereux ! Qu'en penses-tu, plutôt que de le fâcher, il vaut mieux l'inviter à boire un verre, et nous serons ainsi débarrassés de lui...

1er GARÇON : — Tu as raison.

PIERROU : — Dé qué coumploutats ?
Qu'est-ce que vous complotez ?

2e GARÇON : — Vous devez avoir soif ?

PIERROU : — O bai, éi la garganto 'séco !
Oh oui, j'ai le gosier sec !

1er GARÇON : — Hé bien, venez avec nous. Nous allons aller arroser d'un bon coup de blanquette votre arrivée.

PIERROU : — Es pas dé rèfus ! (au public) Adéssiats, brabos géns !
Ce n'est pas de refus ! Adieu, braves gens !

Le cinquième tableau est terminé, mais le rideau ne tombe pas.

SIXIÈME TABLEAU

Même décor, mêmes personnages plus deux filles et deux garçons.
La fille de la scène de Pierrou est restée en scène.

La FILLE (au public)
Enfin ! à le chasser ils ont pu réussir !
Mais il faudrait penser il me semble à finir !

(une autre fille entre)
Te voilà... Voudrais-tu nous dire quelque chose ?

2e FILLE : — Je crois que je voudrais, et cependant je n'ose !

1ère FILLE : —Allons, un peu de cran, vite, car le temps fuit..

2e FILLE : — (déclamant) « C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit » !..

1ère FILLE : — (l'interrompant) Non, non, pas de discours, tu vas en chanter une...

2e FILLE : — Comme Tino Rossi, sur l'étoile, la lune ?

1ère FILLE : —Sur ce que tu voudras, et ne chante pas faux !

2e FILLE : — Oh ! que c'est compliqué ! (se décidant)
et pourtant il le faut !

Elle chante (air Paris voici Paris)
D'autres ont chanté de l'Orient tous les attraits,
Et les beautés
De ses palais...
Notre grand Tino célèbre ta lune et l'espace,
Moi je ne chante que Lagrasse.
Mon beau pays dans un décor que rien n'égale,
Ferait envie à la plus belle capitale.

REFRAIN
J'aime le village joli
Où je naquis ;
J'aime tes jours, j'aime tes nuits,
Mon nid fleuri ;
J'aime ta montagne et ses clairs ruisseaux
Qui célèbrent le renouveau Lagrasse, tes rochers sans eau !
J'aime ton ciel où le Cers fuit
Ton infini...
Sur toi le gai soleil sourit sourit
Ô perle du Midi...

2e COUPLET
Lorsque le gai printemps fait la toilette aux buissons,
Aux environs
De nos maisons,
Lagrasse au milieu de la belle nature en fleur
Dans les senteurs,
C'est le bonheur...
Les boutons d'or dans ta campagne si féconde,
Font de toi le plu:s charmant des pays du monde,
(au refrain)

Vers la fin du refrain, un garçon et une fille sont entrés,
Dès que la 2e fille a terminé de chanter, la 3e fille commence.

3e FILLE elle chante (air Garde-moi ton amour).
Et moi je voudrais vous dire
Sur un autre air
L'immense amour que m'inspire
Le vent de Cers,
Qui sur Lagrasse soupire
L'été, l'hiver..
Ecoutez donc cette chanson,
Faite à votre intention.

REFRAIN
Quand le Cers sur Lagrasse passe,
Les ennuis, les soucis s'enfuient...
La vie n'est heureuse
N'est douce que par lui :
Sa chanson joyeuse
Couvre tous les bruits...
C'est le vent triomphant qui prend
Sur son aile tous les tourments,
Et la saine joie les remplace,
Quand le Cers sur Lagrasse passe...

Le GARÇON 2e COUPLET
Pardonnons-lui la colère
Qu'il a souvent :
C'est un fils de notre terre,
Il est bruyant...
Même quand il exagère,
Il n'est pas méchant,
Car c'est pour mieux laver les cieux,
Qu'il est aussi furieux.
au refrain, en choeur.

3e FILLE 3e COUPLET
Si j'ai pu ce soir vous plaire,
C'est grâce à lui,
Puisque j'ai voulu le faire
Aimer ici...
De ma chanson je suis fière,
Mes chers alnis...
Ecoutez-la une autre fois,
Et répétez avec moi :
au refrain, en choeur.

Quand le refrain est terminé, le garçon se tourne vers la 2e fille et un nouveau garçon qui vient de rentrer

Le GARÇON : — Et maintenant, à vous !

La fille et le 2e garçon s'avancent. La fille commence.

2e FILLE : — (elle chante. Air: L'Amour est enfant du Midi).
Je vais donc vous chanter
Amis sans plus tarder
Une petite romance,
Et je vais essayer
De toujours conserver
La même douce cadence...
Notre village
Du voisinage
Est entre tous le plus beau,
Mais c'est dommage
Qu'au cours des âges
Il ait vu passer tant d'eau...

REFRAIN
Si not' pat'lin n'était pas si vieux,
Ses rues ne seraient pas si étroites,
Ses maisons debout se tiendraient mieux,
La tour de Plaisana s'rait plus droite...
On ne gliss'rait pas sur les pavés,
Au risque de se casser le nez...
Oui oui tout irait mieux,
Nous serions plus heureux,
S'il n'était pas aussi vieux !

2e GARÇON 2e COUPLET
Que chantes-tu donc là ?
Dis, tu n'y penses pas,
De reprocher à Lagrasse,
D'avoir connu trop d'ans !
Not' village charmant,
Les ans font toute sa grâce :
Pont historique,
Maisons antiques,
Vieux clocher, vieille abbaye,
Devant nos pierres
Encore si fières,
Le touriste est ébahi

2e REFRAIN
Rien ne peut remplacer le passé,
Surtout un passé si plein de gloire,
Notre village est un vrai musée,
Où nous lisons la plus belle histoire...
De tous les coins de l'Aude on vient,
Goûter ici un charme divin,
Et c'est notre fierté,
De pouvoir habiter,
Un pays si renommé.

2e FILLE 3e COUPLET
Nous pourrions posséder
Douches, water-closets,
Piscin', Foyer des Campagnes,
Mais si nous n'avons rien,
C'est oui croyez-moi bien,
La faute de... Charlemagne :
A son époque,
C'était baroque, On se moquait de cela !
Ah! quel dommage,
Notre village,
Pourrait avoir c'qu'il n'a pas...

3e REFRAIN
Ah ! si Charlemagne avait voulu,
Le train mêm' passerait à Lagrasse,
Ce soir notre joyeuse revue,
Aurait lieu dans une salle immense...
Au lieu de fair' trempet' dans l'Orbieu,
Ou de s' débarbouiller quand il pleut,
Nous pourrions nous doucher,
Nous pourrions nous baigner
L'hiver et même l'été.

2e GARÇON 4e COUPLET
Pour parler comme toi
Hélas! je ne suis pas,
Pauvre vieille assez moderne !
Non tu ne pourras pas,
Me faire prendre à moi,
Des vessies pour des lanternes :
J'aime Lagrasse, Quoi que tu fasses,
Mon village tel qu'il est,
Je le préfère,
C'est mon affaire,
A la plus belle cité...

REFRAIN
En choeur
Le GARÇON son refrain
La FILLE 1er refrain
A la fin du dernier refrain les deux garçons de la scène de Pierrou reviennent :

1er GARÇON : — C'est nous, nous revenons, mais pas pour bien longtemps.

2e GARÇON : — Je crois que de vous, dire au revoir il il est temps.

1ère FILLE (parlant dans les coulisses)
Montez tous et venez remercier en choeur, de leurs affectueux bravos, nos spectateurs.

Tous les acteurs de la revue entrent et se placent sur la scène en formant quatre lignes. Chaque fille est entre deux garçons.

Le GRAND-PÈRE (il commande) : — Un, dous ! *(Un, deux)*

CHOEUR FINAL À VOLONTÉ
air « La Pascalino » chant languedocien

Aro 'aben acabat Maintenat que vous avons terminé
De bous coupa lou cap (bis) De vous couper la tête
Dé bous, abé fait rire De vous avoir fait rire
Es ço qu'aben cercat (bis). C'est ce que vous avons cherché.

(Farandole autour de la scène).
Nostro fèsto es acabado Notre fête est terminée
Per aquesto 'annado, Pour cette année,
Sé bous aben amusats Si nous vous avons amusés
Dins las mas Dans les mains
Tustats ... Frappez ...
Y tournarén Vous reviendrez
Qué l'an qué bén, Que l'an prochain
E jouaren Et nous jouerons
Un 'autro boufounado, Une autre bouffonnerie
Mès per anèit, Mais pour cette nuit,
Anats al lèit, Allez au lit
E dourmisets, Et dormez.
Bous souétan bouno nèit... Nous vous souhaitons bonne nuit ...

RIDEAU

Football : les seniors défaits contre Saint-Nazaire

Ce samedi 15 septembre, les poussins 1, en première division, recevaient l'équipe d'Ornaisons / Lézignan pour leur premier match de la saison. Ils ont gagné 9 à 0 avec des buts d'Antoine Alfonsi, Exaucé Kibuku, Léo Andrieu et Baptiste Arnal, ils ont joué collectivement et avec beaucoup d'envie.
Les poussins 2 ont gagné Narbonne Méditerranée et les benjamins ont gagné par forfait car l'équipe de Narbonne ne s'est pas déplacée.
Les 18 ans se déplaçaient à Leucate, ils ont fait jeu égal en première période avant de baisser de pied en seconde mi-temps et d'encaisser 3 buts. 3-0 au final pour les locaux, les Lagrassiens ont encore des réglages à effectuer au niveau tactique.
Les seniors recevaient l'équipe de Saint-Nazaire ce dimanche 16 septembre.
En première période, les locaux ont été présents à la récupération et dans les duels.
Suite à un coup franc, Olivier Mistral plaça un joli coup de tête en pleine lucarne.
Mais, juste avant la pause, les visiteurs égalisaient sur coup franc.
1-1 à la mi-temps, le scénario était complètement en faveur des visiteurs en seconde période, avec un but sur un coup franc tout d'abord, puis 3 nouveaux buts inscrits par Saint-Nazaire suite à une baisse de régime des Lagrassiens et une expulsion.
5-1 au final, le score est lourd, souhaitons que les Lagrassiens se rattrapent lors des prochaines rencontres, à commencer par ce dimanche en Coupe Lopez contre Cou.

L'équipe des seniors.

REVUE DE PRESSE

L'indépendant
20 et 21
septembre

Fête de la Nativité de la Vierge à Notre-Dame du Carla

Comme chaque année, les fidèles de la chapelle se retrouvaient nombreux pour fêter la Nativité de la Vierge.
Le Père Louis-Marie, appelé à d'autres responsabilités après sept années passées sur le secteur de Lagrasse présidait pour la dernière fois la célébration. Dans son homélie, il comparait son départ à un pèlerinage, citant St François *"la vie disait-il est un long pèlerinage !* ". Un pèlerinage, c'est se mettre en marche, partir vers d'autres lieux, partir vers les autres et aussi se retrouver soi-même. Certes les chemins sont différents, mais comme le disait le Père Teilhard de Chardin l'essentiel est de monter ! Quelques personnes courageuses viennent de Lagrasse à pied, d'autres comme le prêtre, à 83 ans gravissent la colline à partir de la route de Carcassonne. Par le biais de ce pèlerinage, la communauté prend conscience de son unité et réaffirme son attachement à cette chapelle. Pour la majorité des participants, cette rencontre fait partie d'un héritage familial que les générations se transmettent les unes aux autres. Nous venons parce que nous sommes venus ici enfants, avec nos parents et nos amis prier la Vierge du Carla et pique-niquer à l'ombre des chênes. Aujourd'hui, certaines familles ont éclaté aux quatre coins de la France, mais occasionnellement, aiment se retrouver avec les parents restés au pays ou des amis d'enfance. Cette tradition fait partie de la mémoire collective et garantie une continuité religieuse et identitaire.
Comme d'habitude, après la bénédiction des récoltes effectuée au Calvaire, (il fallait bien atteindre le sommet de cette colline…) les pèlerins d'un jour se retrouvaient autour de l'apéritif offert par l'association. Dans une atmosphère des plus conviviales et la bonne humeur, 140 personnes se retrouvaient autour de notre paella traditionnelle. L'association Les Amis de N.-D. du Carla, remercie tous les participants ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont permis la réussite de cette journée.

Tennis : c'est la rentrée des classes

En ce mois de septembre, les activités du club de tennis de Lagrasse reprennent tambour battant avec déjà la première compétition de la saison "la Coupe de l'Amitié".
Après avoir rechargé les batteries durant l'été, on a donc retrouvé des joueurs revigorés, prêts à en découdre sur les terrains. Cette première journée mettait aux prises l'équipe locale à celle de Trèbes.
Dans le double mixte, le duo composé de Justine Araujo et Philippe Rey ne laissa aucune chance à ses adversaires et s'imposa 6/1, 6/2.
Le double homme fut plus serré mais l'équipe des frères Oulès finit par triompher 6/4, 6/3.
En simple, Justine Araujo (30/5) prit le meilleur sur son adversaire, victoire 6 / 0, 6/3 ; Bertrand Oulès (30-5) garda son calme et sortit vainqueur de son match 6/3, 6/1 tandis que son frère Renaud (30-4) malgré un réveil difficile remporta sa rencontre 6/1, 6/3.

Le temps de la reprise a sonné à l'école de tennis.

Au final, une victoire ne souffrant d'aucune discussion pour l'équipe de Lagrasse 5 à 0.
C'est également la reprise à l'école de tennis. Cette année encore, les cours seront assurés par le moniteur breveté d'Etat, Patrice Attard, et l'initiateur 2e degré, Philippe Rey.
Les renseignements et les inscriptions auront lieu le lundi 24 septembre à 17 h 30 à la mairie. L'assemblée générale du club aura lieu dans la foulée à 18 h au même endroit.

L'indépendant 23 et 30 septembre

Régine Lafaye inaugure la galerie des Deux Ponts

Dès à présent et jusqu'au 7 octobre, Régine Lafaye expose ses œuvres à "La galerie des Deux ponts", nouvelle galerie d'exposition ouverte par Richard et Johanna Farley.
Pour cette exposition inaugurale, Régine Lafaye, qui a confié à Nail Ogilvie l'agencement de la salle, propose des créations originales fondées sur des méthodes novatrices telles que "Photointaglio" qui est une décomposition en 3 tons comme pour une lithographie puis recomposée en 3 feuilles plastique à l'aide de logiciels informatiques ou des photos d'inspiration tel "eau forte" ou "aquatinte" gravure sur cuivre ou sur acier.
Exposition à voir au 16, rue des Deux Ponts, de 10 h à 19 h.

Régine Lafaye en rouge (2e à partir de la gauche) entourée des responsables de la galerie.

Des fidèles trouvent Lagrasse en suivant la messe en latin à l'abbaye Sainte-Marie

Le temps s'est arrêté à l'abbaye canoniale Sainte-Marie à Lagrasse. Les chanoines réguliers de la Mère de Dieu disent la messe en latin en psalmodiant les chants grégoriens et en tournant le dos aux fidèles. Immersion chez les traditionalistes qui utilisent la liturgie d'avant le concile de Vatican II.

Les chants grégoriens résonnent dans l'écrin de pierre de l'église romane de l'abbaye canoniale Sainte-Marie à Lagrasse. Les fidèles connaissent les paroles par cœur. Pour eux, en ce dimanche matin, c'est une messe ordinaire en latin.

Pour les profanes et même ceux qui ont fait leur catéchisme le déroulement de la cérémonie est frappant. Pas de place au modernisme. La communauté traditionaliste des chanoines réguliers de la Mère de Dieu est restée fidèle à l'église d'autrefois, celle de la liturgie d'avant le Concile de Vatican II (voir encadré). Ici, la messe est dite comme dans les églises occidentales, il y a mille ans. Dans l'assistance, il y a des jeunes, des vieux, des enfants, des hommes et des femmes dont certaines portent la mantille. *"Il y a toutes les classes sociales"*, indique frère Michel. Outre le fait d'être des chrétiens, ils ont tous un point commun, ils chantent et prient en latin et non pas en français dite langue "vulgaire". *"La langue latine aide au sens du sacré. C'est une langue différente de celle de tous les jours. C'est une langue universelle qui nous unit avec les tout premiers chrétiens"*, s'enthousiasme le chanoine.

Dans la plus pure tradition

Au-delà de la langue, la messe elle-même est différente de celle dite dans la quasi totalité des églises de l'Aude. Il y a un rituel bien déterminé. Les prêtres sont tournés vers le Christ et de dos aux fidèles. *"L'important, c'est que l'on soit tous tournés dans le même sens"*, explique frère Michel. Dans le chœur de l'église, une vingtaine de chanoines et quatre postulants, sont assis à leurs stalles, entre l'autel et les fidèles. Les ecclésiastiques portent une aube blanche, un surplis blanc et une barrette (bonnet carré à quatre cornes). Un tel couvre-chef, qui est d'habitude un signe distinctif porté par un évêque ou un cardinal, en impose. *"Il appartient à notre congrégation. On ne le porte pas toujours. C'est plutôt une coutume"*, avance frère Michel. En tout cas, si l'habit ne fait pas le moine, les membres de la communauté des chanoines réguliers de la Mère de Dieu ont fière allure dans leurs habits d'un blanc immaculé. Et puis, ils sont nombreux dans le chœur. Cela aussi, ça en impose. Au moment du canon, tous réunis autour du père Théophane, le prêtre qui préside la célébration de la messe, les ecclésiastiques se donnent un baiser de paix. Les fidèles s'agenouillent comme un seul homme pour l'Eucharistie. Certains ont les mains jointes, d'autres tiennent le *Paroissien romain* à la main. La ferveur est perceptible dans l'air. Le recueillement est pénétré de silence. Ici, le temps s'est arrêté. L'église est un lieu clos donnant sur un cloître. Les épais murs de pierre isolent du monde extérieur. Les fidèles sont dans la prière, les yeux baissés. Les odeurs d'encens sont encore perceptibles.

Au fond de l'église, près de la porte, des enfants jouent sans faire de bruit. Pour eux, en français ou en latin, la messe est toujours trop longue.

Ch. C.

Motu proprio : ques aco ?

En juillet, le pape Benoît XVI a publié un motu proprio (décret personnel) autorisant largement l'ancienne messe en latin.

Une nouvelle qui avait été accueillie très positivement par les catholiques traditionalistes utilisant les livres liturgiques d'avant Vatican II.

Dans le département, trois lieux utilisent l'ancienne forme liturgique, à savoir les prêtres de la fraternité Saint-Pierre à Narbonne, l'abbaye bénédictine de Gaussan et l'abbaye des chanoines réguliers de la Mère de Dieu à Lagrasse.

"En voulant coller à la mode, on devient rétro très vite. En se coulant dans la tradition liturgique, on n'est plus soumis au temps. Nous disons des textes très anciens qui sont fixés depuis plus de mille ans.

On est des héritiers, on s'inscrit dans une tradition", confiait, hier, le frère Michel, de la communauté des chanoines de la Mère de Dieu à Lagrasse.

Ch. C.

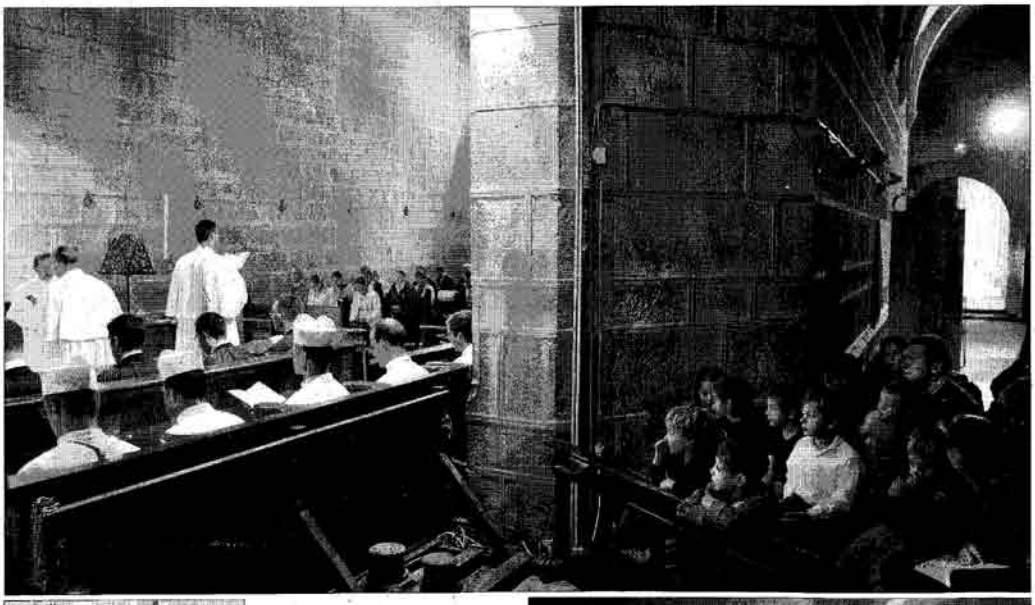

Une soixantaine de fidèles a suivi la messe en latin, hier matin, dans l'église de l'abbaye de Lagrasse. Les chants grégoriens et le canon ont été des temps forts de cette cérémonie. Les chanoines réguliers de la Mère de Dieu ont dit la messe en utilisant la liturgie d'avant le Concile de Vatican II.
Photos Claude Boyer

Les ecclésiastiques disent la messe de dos aux fidèles.

L'Indépendant 1er octobre

"Le Boudu" sur scène

Le Théâtre de l'Hyménée accueille la Cie du Caillou avec "Par le Boudu", monologue clownesque pour ados et adultes de et par Bonaventure Gacon.
Gueule tordue, barbe foisonnante, le Boudu entre en scène, dépenaillé, fourbu... seul, triste, ivre, sale et méchant, il écrit des poèmes, regarde les soleils couchants, fait du patin à roulettes et maltraite les petites filles.
Le Boudu est une épave, un clown méchant, un homme des bois, un clown à l'état sauvage. Le Boudu c'est une bouffée de préhistoire !
"Il a un peu mal au cœur, trop bu... sans doute le foie, les petites bières ou peut-être le cœur lui-même, son pauvre cœur d'ogre, ou bien cette sa-

Boudu, un clown méchant.

tanée rouille qui inexorablement agit sur toutes choses...".
"Par le Boudu" a, depuis trois ans, déjà fait le tour de la plupart des salles et des festivals de France et même d'ailleurs. Accueilli il y a deux ans par les ATP de l'Aude, le Boudu revient hanter les Corbières !
Joué par Bonaventure Gacon, autrefois ange acrobate pour le cirque Plume, travaillant avec Gilles Defacque du Prato de Lille, il a la justesse du ton, le sens du dire, du geste, de l'indicible petit rien...
Il offre à son Boudu une belle place dans le monde des clowns, le sortant de ses figures traditionnelles pour inaugurer la poésie brute !
Un spectacle tout simplement immanquable.
A l'Abbaye de Lagrasse, le dimanche 14 octobre, à 18 h, entrée 10 et 6 euros. Renseignements au 04 68 43 15 44.

L'indépendant 9 et 20 octobre

Les résultats des footballeurs

Samedi dernier, les poussins se déplaçaient sur le terrain de Carcassonne FACV. La partie a été difficile car les Lagrassiens étaient en infériorité numérique mais ils se sont bien défendus et ont fait preuve de combativité. Malgré la défaite, les jeunes sont dans une poule accrochée en première division et apprennent énormément.
Les poussins 2 ont perdu contre Coursan MJC 8 à 0. Les jeunes, pour la plupart débutant 3e année, ne sont pas encore en place sur le terrain mais des progrès sont à noter.
Les benjamins ont fait un excellent match à Bages en étant bien organisés et en jouant plus collectif que leur adversaire. Les Lagrassiens ont gagné 10 à 2 avec des buts de Léo Bouthinon, Salim Khassoukhanov et Kévin Garcia. Mathieu Alfonsi a été intraitable en défense en interceptant énormément de ballons.
Les 18 ans ont perdu à Narbonne ASPTT 6 à 4. Le score est à l'image de la rencontre, un jeu débridé qui a permis aux 2 équipes de marquer beaucoup de buts.

Les poussins 1 avec leur éducateur Doumé.

Qu'escomptent les perles de nos campagnes ?

Entretiens gagnants n°1
Édition Carcassonne et sa région
Automne Hiver 2007

De l'Alsace au Roussillon, du Languedoc à la Bretagne, villages-forteresses, villages perchés, villages-jardins, villages de pêcheurs, villages des plats-pays... Acteurs de grandes épopées, simples témoins de la vie quotidienne ou du savoir-faire d'une époque, Les Plus Beaux Villages de France sont autant de pages de notre histoire.

Murs de calcaire, de granit ou de grè ; toitures d'ardoises, de lauzes ou de tuiles... Le tout dans une explosion de couleurs ou une sévérité toujours harmonieuse, ces villages sont aussi un livre ouvert sur l'architecture sans architectes et une grande leçon d'écologie.

Eviter les écueils du village-musée sans âme et du village-mort glissant dans l'oubli définitif, réconcilier les villages avec l'avenir, redonner vie autour de la fontaine ou sur la place ombragée de tilleuls et platanes centenaires... C'est l'immense défi que s'est fixé une association, garante de la diversité et des richesses de ces merveilles à ciel ouvert.

Les ambitions d'une association

Créée en 1982, l'association *Les Plus Beaux Villages de France* rassemble 152 villages, qui partagent une dimension rurale et un patrimoine naturel ou bâti d'intérêt exceptionnel. Ses objectifs statutaires : les préserver, les promouvoir et les développer.

Elle s'est allouée pour ambition de « *faire de ces villages des lieux d'excellence* », selon son président, le maire de Gordes (Vaucluse), Maurice Chabert. Cela passe par « *affirmer leur identité, tout en respectant leur diversité, mais aussi bâtir sur leur image et leur notoriété une économie plus forte, fondée sur un partenariat entre différents acteurs capables d'offrir le plaisir de la découverte de leurs patrimoines vivants, de leur hospitalité et de leur art de vivre* ». S'ils sont nombreux à lorgner sur le prestigieux label, peu sont les villages qui ont au bout du compte le privilège de l'arborer : trois dans l'Hérault (Minerve, Olargues et Saint-Guilhem-le-Désert) et un seul dans l'Aude (Lagrasse). Car n'est pas Plus Beau Village de France qui veut ! Une procédure de certification a démontré sa sélectivité : de 1991 à début 2007, seuls 44 des 227 villages qui se sont portés candidats ont été classés (soit 19,4 %) et 11 des 78 villages réexpertisés ont été... déclassés et radiés (14,1 %). A l'instar, par exemple, de La Salvetat sur Agoût, dans l'Hérault.

Les coulisses du classement

Pour décrocher le label, les communes candidates doivent traverser un chemin semé d'embûches. Les demandes sont instruites par l'association selon une démarche immuable. Tout commence par une expertise sur dossier. Le village doit répondre à trois critères éliminatoires : avoir moins de 2 000 habitants, détenir deux sites ou monuments historiques (classés ou inscrits) et témoigner d'une volonté d'adhésion (par délibération du conseil municipal).

Maurice Chabert, président de l'association des Plus Beaux Villages de France

Une fois ces conditions remplies, le village fait l'objet d'une expertise sur site : des inspecteurs de l'association viennent le visiter, s'entretenir avec ses élus, collecter divers documents et réaliser un reportage photo. Car, pour entrer dans ce carré VIP, il faut se conformer à de rigoureux critères - au nombre de 27 ! - en terme de qualité urbanistique (abords du village, dimension et cohérence de la masse construite, diversité des cheminements) et architecturale (harmonie et homogénéité des volumes, des matériaux et couleurs de façade, des toitures…).

Mis à part ces aspects patrimoniaux, les inspecteurs veillent aux actions réalisées en matière de maîtrise de l'évolution du territoire, d'amélioration esthétique, de mise en place de dispositifs pour organiser le flux de fréquentation, le stationnement. Mais aussi à l'existence d'une offre d'hébergement et de loisirs, de services et de commerces…

C'est seulement après, que vient la procédure d'instruction : la commission Qualité de l'association, composée de 28 membres de différents horizons, se réunit deux fois par an pour le " verdict ". Elle seule détient le pouvoir de statuer entre quatre possibilités : acceptation sans équivoque ou assortie de réserves, refus temporaire ou… définitif.

La signature de la charte de qualité, qui officialise le classement d'un village, lui concède le droit d'utiliser l'image de l'association (marque déposée), mais lui impose aussi l'obligation de poursuivre, sous peine de déclassement, les efforts de mise en valeur de son patrimoine... Ce label n'est-il pas aussi un garde-fou, face à d'éventuelles dérives urbanistiques ?

" Mettre en désir " une France rurale en déficit d'image

« Fédérer les énergies et forger une solidarité active entre les villages classés » : c'est le credo de cette association. Curieuse intercommunalité nationale et thématique, elle apporte une sacrée pierre à un édifice en constante construction : la " mise en désir" d'une France rurale encore en déficit d'image et mal identifiée par le consommateur.

Dans ces villages, l'impact du concept qu'elle porte est palpable : *« surtout auprès des clientèles de court séjour, françaises et, plus encore étrangères, composées de couples pré-seniors et seniors de haut niveau socioculturel, à pouvoir d'achat élevé »*. Mais aussi, *« à un degré moindre, de personnes plus jeunes, exerçant des professions intellectuelles, à forte motivation écologique. Certifiant sa qualité, le classement d'un village n'est pas une fin en soi »*, insiste le président. *« L'enjeu est de susciter une démarche permanente, visant à en faire un lieu d'exception »*.

Bien sûr, pour subvenir aux besoins de l'association, chaque village adhérent doit, outre les frais d'expertise greffés à la candidature, contribuer au financement de ses activités (2,70 € par habitant en 2008). L'organisme assure ensuite la promotion de son réseau : au-delà de quelques clics sur son site web, les touristes peuvent se procurer carte routière, guide touristique, album ou même trois DVD ! Autant de clefs pour pousser la porte des perles de nos campagnes.

Lagrasse, pas un village musée

Pendant que le garagiste travaille, l'épicier, le boulanger et le pharmacien s'activent. Un jour comme les autres dans ce petit village des Corbières, niché au cœur du Val de Dagne. Lagrasse, l'un des Plus Beaux Villages de France, certes. Mais pas un village musée. Pas question de devenir une carte postale grandeur nature. C'est en 1989, à la demande du maire de l'époque, Jean Séguy, que la commune obtient le label.

Sans perdre son âme. Comme en témoignent les propos du premier magistrat, Jean-Paul Olive : *« Nous avons un bistrot, un bureau de poste, une perception… Nous n'avons pas voulu nous arrêter de vivre sous prétexte que nous faisions, désormais, partie de l'association des Plus Beaux Villages de France »*. Un club très prisé auquel tout le monde, ici, est fier d'appartenir. *« C'est une reconnaissance. C'est le seul dans le département. Cela veut dire que cette ville a un cachet, une beauté que ses habitants ont su préserver »*.

Lagrasse, c'est bien évidemment l'abbaye. Mais pas seulement. Le centre du village vaut également le détour. *« Nous projetons d'y organiser un circuit pour le faire découvrir aux visiteurs »*. Les touristes sont nombreux à se presser dans la bourgade. Peut-être grâce au label ? *« Avant 1989, nous accueillions, déjà, bon nombre de gens. Les Plus Beaux Villages de France n'ont pas révolutionné l'économie de la commune. L'obtention du label a plutôt conforté notre positionnement. C'est bien pour l'image de marque. Nous sommes présents dans les guides, les cartes routières et puis le " bouche à oreille " marche à plein. Le label a beaucoup d'importance pour les étrangers »*. En l'espace de quelques années, des chambres d'hôtes et restaurants ont ouvert leurs portes. *« On est passé d'un à cinq restaurants par exemple »*.

Aujourd'hui, Lagrasse compte 735 habitants. *« Et nous sommes passés de 60 à 120 résidences secondaires. 60% des transactions concernent des Anglais »*. Un phénomène propre à de nombreux villages dans les Corbières. *« Tout se passe bien entre les habitants et les nouveaux venus. On vit en parfaite harmonie »*. Il faut dire que dans un tel environnement, difficile de perdre son calme. Et son sourire.

Jean-Paul Olive

L'indépendant
1er et 7
novembre

Tennis : ça casse en coupe de l'amitié

Après des débuts prometteurs avec une victoire contre Trèbes, l'équipe lagrassienne n'a pas vraiment confirmé.
Lors de son déplacement à Peyriac-de-Mer, seule la victoire de Justine Araujo permit de sauver l'honneur, défaite 4 à 1, puis les réceptions successives de l'ASPTT Carcassonne et de Ferrals se soldèrent par autant d'échecs.
Contre Carcassonne dans une rencontre qui se termina sous la pluie, malgré les victoires de Caroline Rommelaere en simple et du double mixte composée par Madeleine Sampson et Philippe Rey, l'équipe s'inclina 3 à 2. Même score contre Ferrals où seule Justine Araujo en simple puis associé à Philippe Rey en double mixte s'imposèrent tandis que les frères Oulès firent pales figures tant en simple qu'en double, défaite 6-0, 6-0 en double, en simple Renaud Oulès s'inclina également 6-0, 6-0, son frère Bertrand sauvant l'honneur de la famille en marquant un jeu lors de sa défaite en simple 6-0, 6-1. Pour la dernière rencontre de la poule, les Lagrassiens se déplaçaient à Narbonne dans le club de Saint-Georges. Là non plus, pas de miracle et un score sans appel pour Narbonne 5 à 0. Le parcours en coupe de l'amitié s'arrête là pour les Lagrassiens qui espérant le seront plus fringants pour la reprise du championnat début janvier 2008.

Et une raquette cassée de plus pour Renaud... qui malgré tout garde le sourire.

Formation aux premiers secours

Pendant un week-end, dix candidats ont participé à une session de formation aux premiers secours à la caserne des pompiers de Lagrasse afin d'obtenir le diplôme du Premier Secours Civique de niveau 1 (anciennement AFPS). Parmi ces candidats, cinq étaient des pompiers volontaires ou en passe de l'être et cinq des civils (dont une enseignante et une ATSEM).
Cette formation, où s'enchaîne cours en salle et cas concrets, était sous la direction de la monitrice Cécile Jenin, assistée par Valérie Faelli.
Elle s'est déroulée dans une bonne ambiance tout en restant studieuse, ce qui a permis à tout le monde de repartir avec le diplôme.
Une nouvelle formation aura lieu début 2008.
Pour tous renseignements, tel 04 68 43 13 83 ou e-mail pompiers-lagrasse@laposte.net

Après la théorie... la pratique.

Bulletin communal N° 30 Hiver 2007

VOS SUGGESTIONS / VOS CRITIQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et adresse (facultatif).....

.....

Lagrasse le .....

A déposer à la Mairie. En dehors des heures d'ouverture, vous disposez désormais d'une boite à lettres située dans la porte d'entrée.